JCB /HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013-1123 /PRES/PM/MME portant adoption de la Politique sectorielle de l'énergie 2013-2022 et son plan d'action 2013-2015.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTE

RES. Nº:00849

VU la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n°2013-972/PRES/PM/MCE du 30 octobre 2013 portant organisation du Ministère des mines et de 1 Energie 3 DE

Sur rapport du Ministre des Mines et de l'Energie;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 octobre 2013 ;

DECRETE

ARTICLE 1: Sont adoptés la politique sectorielle de l'énergie 2013-2022 et son plan d'action 2013-2015 dont les textes sont joints en annexe au présent décret.

ARTICLE 2: Le Ministre des Mines et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 novembre 2013

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre des Mines et de l'Energie

Salif Lamoussa/KABORE

Burkina Faso

Unité - Progrès - Justice

Ministère des Mines et de l'Energie



POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ENERGIE 2013 - 2022

Mai 2013



AVANT PROPOS

La politique sectorielle de l'énergie est un instrument majeur de mise en œuvre des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté du pays. Elle constitue le document de référence au niveau national pour les acteurs du secteur de l'énergie au Burkina Faso.

La présente politique prend en compte les enseignements tirés de l'étude diagnostique du secteur de l'énergie et tire ses fondements des référentiels nationaux et internationaux en matière d'énergie.

L'élaboration de la politique sectorielle de l'énergie a été faite de façon participative dans le souci d'avoir l'adhésion de tous les acteurs pour une meilleure efficacité et efficience de sa mise en œuvre.

Je tiens à exprimer vivement mes remerciements à l'ensemble des acteurs qui se sont investis dans l'élaboration de la présente politique sectorielle de l'énergie, document d'orientation, « fil conducteur » montrant les priorités politiques en matière d'énergie pour la période 2013 - 2022.

Aussi, j'invite l'ensemble des différents acteurs à donner le meilleur d'eux-mêmes afin qu'en 2022, le Burkina Faso dispose d'un secteur de l'énergie qui, s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale, assure un accès universel aux services énergétiques modernes et conforte son rôle moteur de développement durable.

> Le Ministre des Mines et de l'Energie

Salif Lamoussa KABORE

Officier de l'Ordre National



SOMMAIRE

AVANT !	PROPOS	i
LISTE D	ES ABREVIATIONS	v
INTROD	UCTION	1
1.	MISSION DU SECTEUR DE L'ENERGIE	2
2.	ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR	2
2.1	Le contexte économique	2
2.2	Le contexte organisationnel	3
2.3	Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire	4
2.3.1	Le cadre institutionnel	4
2.3.2	Le cadre législatif et réglementaire	7
2.3.2.1	Les acteurs	7
2.3.2.2	Les attentes des acteurs	8
2.3.2.3	Les textes législatifs et réglementaires	9
2.4	Les stratégies antérieures, l'avancée des projets et leur impact	12
2.4.1	Sous-secteur de l'énergie électrique	12
2.4.2	Sous-secteur des hydrocarbures	12
2.4.3	Sous-secteur des énergies renouvelables	13
2.5	La dépense publique pour le secteur : son évolution et sa répartition	14
2.6	Les forces et les faiblesses	15
2.6.1	Les forces	15
2.6.2	Les faiblesses	16
2.7	Les opportunités et les menaces liés au développement du secteur	
2.7.1	Les opportunités	17
2.7.1.1	Le sous-secteur de l'énergie électrique	17
2.7.1.2	Le sous-secteur des hydrocarbures	18
2.7.1.3	Le sous-secteur des énergies renouvelables	18
2.7.2	Les menaces	
2.7.2.1	Le sous-secteur de l'électricité	19
	Le sous-secteur des hydrocarbures	
2.7.2.3	Le sous-secteur des énergies renouvelables	
2.8	Les grands défis à relever	
3.	LES FONDEMENTS ET LA VISION DE LA POLITIQUE SECTORIELLE	23



Politique sectorielle de l'énergie 2013 - 2022

3.1	Les fondements de la politique sectorielle	23
3.2	La vision	24
4.	LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	24
4.1	Les principes directeurs	24
4.2	Les orientations stratégiques	25
4.2.1	Orientation Stratégique 1 : Promouvoir l'utilisation des ressources endogènes	25
4.2.2	Orientation Stratégique 2 : Tirer profit des opportunités de la Coopération sous régionale	26
4.2.3	Orientation Stratégique 3 : Assurer un accès universel aux services énergétique qualité	
4.2.4	Orientation Stratégique 4 : Faire de l'énergie, un moteur de développement dura 26	able
5.	LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE	27
6.	LES PROGRAMMES	27
6.1	Le Programme « Energie »	27
6.1.1	Action 1 : Approvisionnement en énergie électrique	28
6.1.2	Action 2 : Accessibilité du service électrique	28
6.1.3	Action 3 : Promotion des énergies renouvelables	28
6.1.4	Action 4 : Accessibilité des hydrocarbures	29
6.1.5	Action 5 : Promotion des économies d'énergie	30
6.1.6	Action 6 : Gestion de la demande du bois énergie et promotion des énergies de substitution	30
6.1.7	Action 7 : Contrôle des activités et infrastructures énergétiques	31
6.2	Le Programme « Pilotage et soutien aux services du Ministère en charge de l'énergie et aux autres acteurs du secteur ».	31
6.2.1	Action 1 : Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge de l'énerg	ie 32
6.2.2	Action 2 : Gestion des ressources humaines	32
6.2.3	Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières	32
6.2.4	Action 4 : Planification et suivi-évaluation	33
6.2.5	Action 5 : Gestion de la communication	33
6.2.6	Action 6 : Recouvrement des recettes de services du Ministère en charge de l'énergie	33
6.2.7	Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs du secteur	34
7.	FINANCEMENT DE LA POLITIQUE SECTORIELLE	34
8.	STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION	35



Politique sectorielle de l'énergie 2013 - 2022

8.1	La stratégie de mise en œuvre	. 35
8.2	Le suivi et l'évaluation	.35
9.	ANALYSE DES RISQUES	.37
9.1	Risques liés à l'environnement national et international	. 37
9.2	Risques liés aux aléas climatiques	. 37
9.3	Risques liés au cadre institutionnel et organisationnel	.38
9.4	Risques liés au système d'échanges d'énergie sous régional	.38
9.5	Risques liés à l'adhésion des partenaires techniques et financiers	.39
CONCL	USION	. 40
ANNEX	ES	.41



LISTE DES ABREVIATIONS

Abréviations	Signification		
ARREC	Autorité Régionale de Régulation du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO		
ARSE	Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité		
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest		
CEREEC	Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO		
CICAFIB	Comité Interministériel de Coordination des Activités de la Filière des Biocarburants		
CIDPH	Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures		
CIFAME	Commission Intersectorielle de Facilitation de l'Approche Multisectorielle dans le domaine de l'Energie		
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue		
DEEPER	Direction de l'Energie Electrique et de la Promotion de l'Electrification Rurale		
DEP	Direction des Etudes et de la Planification		
EEEOA	Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain		
FDE	Fonds de Développement de l'Electrification		
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable		
SE4ALL	Initiative Energie Durable pour Tous		
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina		
SONABHY	Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures		
PEC	Politique Energétique Commune		
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine		
WAPP	West African Power Pool		



INTRODUCTION

Le contexte énergétique burkinabè est caractérisé par : (i) une prédominance de l'utilisation des énergies de la biomasse ;(ii) une dépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles; (iii) un faible et inéquitable accès aux énergies modernes ; (iv) une très faible valorisation des énergies renouvelables endogènes.

Par ailleurs, le Burkina Faso fait face à une forte demande en énergie due notamment au développement des activités économiques et à la croissance démographique.

A cela, s'ajoutent des coûts d'approvisionnement de plus en plus élevés qui grèvent la compétitivité de l'économie et limitent l'accès des énergies modernes à une large majorité des ménages.

En vue d'assurer l'égal accès de tous aux énergies modernes et favoriser la compétitivité de l'économie, le Burkina Faso a entrepris, depuis l'année 2000, des réformes dans le secteur de l'énergie.

Ces réformes visaient à : (i) renforcer les capacités institutionnelles nationales; (ii) libéraliser le sous-secteur de l'électricité; (iii) maîtriser les coûts des intrants énergétiques; (iv) assurer une meilleure couverture énergétique du pays, particulièrement dans les zones rurales; (v) faire la promotion des sources d'énergies alternatives, et plus spécifiquement les énergies renouvelables; (vi) sensibiliser les populations à une utilisation rationnelle de l'énergie; (vii) sécuriser les ressources énergétiques ligneuses par le développement de programmes de gestion durable et participative des forêts.

Dans le même ordre d'idée et suite à l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025 réalisée en 2005, le Gouvernement, conscient du rôle moteur de l'énergie dans le développement d'un pays, a conduit en 2009 une étude prospective sur l'énergie au Burkina Faso qui a permis de définir la vision du secteur à l'horizon 2035. La présente politique sectorielle de l'énergie prend en compte les grandes orientations formulées dans ces études, ainsi que les objectifs de développement de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).



1. MISSION DU SECTEUR DE L'ENERGIE

La mission du secteur de l'énergie est centrée sur les attributions du Ministère en charge de l'énergie telles que définies par le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement. Conformément à ce décret, le Ministère en charge de l'énergie assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'énergie.

A ce titre, il est chargé :

- de l'élaboration et de l'application de la législation et de la réglementation en matière de recherche, de production, d'approvisionnement et de distribution des produits énergétiques en relation avec les ministères compétents;
- de la création, de l'équipement et du contrôle des infrastructures énergétiques ;
- du contrôle de la production, de l'approvisionnement et de la distribution des énergies conventionnelles en relation avec les ministères compétents;
- de la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- de la promotion des économies d'énergies.

2. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

2.1 Le contexte économique

Le secteur de l'énergie du Burkina Faso évolue sous l'influence de plusieurs facteurs politiques, sociaux, économiques, techniques et environnementaux. Ces facteurs ont leurs centres d'influence tant aux niveaux international, sous régional que national.

L'environnement international se caractérise par une évolution croissante de la demande d'énergie, une raréfaction des sources d'énergies fossiles avec pour conséquence la hausse continue du prix de ces énergies, les changements climatiques, la dégradation continue de l'environnement et le durcissement des conditions de financement.



Au niveau sous régional, le processus d'intégration est aussi en marche au plan énergétique. De nombreuses initiatives sont prises tant au sein de l'UEMOA que de la CEDEAO. L'intégration sous régionale offre des opportunités d'interconnexions énergétiques (électricité, produits pétroliers) et de gestion partagée de ressources entre les pays de la sous-région. Les politiques énergétiques intégrées constituent des opportunités pour un approvisionnement énergétique à moindre coût.

Au niveau national, le Burkina Faso a adopté un nouveau référentiel de développement, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) dont l'objectif est de réaliser une croissance économique forte et soutenue, favorable à l'amélioration des revenus et de la qualité de vie des hommes et des femmes.

L'atteinte des objectifs de développement déclinés dans la SCADD nécessite notamment de diversifier la base de production afin de réduire la dépendance de l'économie vis-à-vis du coton et de l'or et d'améliorer la compétitivité des entreprises en opérant des réformes et des investissements conséquents dans des secteurs stratégiques comme celui de l'énergie. En effet, les coûts d'accès aux énergies modernes affectent directement la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat de nos populations. Aussi, le Gouvernement a-t-il fait de l'égal accès de tous aux énergies modernes à moindre coût, une de ses priorités. Une attention particulière est donc accordée au développement :

- des sources d'énergie endogènes, notamment le solaire, les biocarburants et l'énergie hydraulique ;
- des interconnexions avec les pays de la sous-région ;
- du partenariat public-privé.

2.2 Le contexte organisationnel

Le secteur de l'énergie au Burkina Faso comprend trois sous-secteurs : (i) le sous-secteur de l'énergie électrique, (ii) le sous-secteur des hydrocarbures, (iii) le sous-secteur des énergies renouvelables. Ces sous-secteurs sont subdivisés en composantes tel qu'indiqué ci-après.



Sous-secteur	Composantes
	Electrification urbaine et
	périurbaine
Energie électrique	Electrification rurale
·	Economies d'énergie
	Hydrocarbures liquides
	Hydrocarbures gazeux
Hydrocarbures	Economies d'énergie
	Energie hydraulique
	Energie éolienne
	Energie solaire
Energies renouvelables	Biomasse
	Biogaz
	Economies d'énergie

Les économies d'énergie, composante transversale aux trois soussecteurs, font l'objet d'une attention particulière compte tenu de son importance, en matière de durabilité, pour le développement du secteur. En effet, elle est la façon la plus simple, la plus rapide et la plus propre de rationnaliser la consommation d'énergie permettant ainsi, (i) de dégager de la marge pour servir encore plus de populations et (ii) de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

2.3 Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire

2.3.1 Le cadre institutionnel

Pour assurer la satisfaction des besoins énergétiques du pays, organiser et réguler le secteur de l'énergie, le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel qui se présente comme suit :

Le sous-secteur de l'énergie électrique : ce sous-secteur a été subdivisé en deux segments :

 le premier segment du sous-secteur de l'électricité est l'ensemble des périmètres gérés par la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL);



 le second segment du sous-secteur de l'électricité est l'ensemble des périmètres non situés dans le premier segment et dont la gestion est assurée par toute structure ayant obtenu une concession ou une autorisation conformément aux textes en vigueur.

La production de l'énergie électrique a été libéralisée dans l'ensemble du sous-secteur tandis que le transport et la distribution de l'électricité dans le premier segment relèvent du monopole accordé à la SONABEL sous le contrôle de l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE).

Quant aux activités de distribution de l'électricité dans le second segment, elles s'exercent librement dans le respect des dispositions de la loi régissant le sous-secteur sous le contrôle du Fonds de développement de l'électrification (FDE) et de l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE).

Le sous-secteur des hydrocarbures : Il est constitué par les activités d'importation, de stockage, de transport et de distribution des produits pétroliers liquides et gazeux.

L'organisation actuelle de ce sous-secteur est caractérisée par l'intervention de trois types d'acteurs dont les rôles se complètent dans la gestion de toute la chaîne, de l'approvisionnement à la distribution des produits. Il s'agit : (i) des ministères et institutions chargés de jouer le rôle régalien de l'Etat dans la réglementation et la régulation du sous-secteur ; (ii) des établissements spécialisés dans l'appui à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement relative au sous-secteur ; et (iii) des opérateurs privés qui exercent leurs activités conformément à la réglementation en vigueur.

A l'analyse, le sous-secteur des hydrocarbures est scindé en deux segments. Ainsi, les activités d'importation et de stockage relèvent du monopole de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY) et celles de transport et de distribution sont ouvertes à la concurrence.

La Direction des Hydrocarbures du Ministère en charge de l'énergie assure l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'approvisionnement du pays en produits pétroliers, le contrôle des infrastructures liées à l'approvisionnement, au stockage et à la



distribution des hydrocarbures, l'élaboration et le suivi de la règlementation en matière de transport, de stockage et de distribution d'hydrocarbures et de lubrifiants.

Le second segment du sous-secteur des hydrocarbures compte actuellement trente-huit (38) « marketers » qui distribuent les produits pétroliers liquides dont quatre (04) distribuent en plus le gaz.

Le sous-secteur des énergies renouvelables : Il comprend toutes opérations ou activités et tous actes ayant pour objet :

- la recherche, la valorisation, la diffusion, l'approvisionnement, la production et la distribution des énergies renouvelables et des énergies domestiques;
- la gestion du service public des énergies renouvelables et des énergies domestiques.

Au niveau institutionnel, le bois-énergie se trouve à la charnière de deux politiques sectorielles :

- la politique énergétique, de la compétence du Ministère en charge de l'énergie;
- la politique forestière, de la compétence du Ministère en charge de l'environnement.

De plus, il présente des interfaces fortes avec les Ministères suivants au regard de leurs attributions :

- le Ministère en charge de l'Agriculture pour les aspects gestion de terroirs ;
- le Ministère en charge de la décentralisation pour les aspects gestion des forêts communales par les collectivités locales;
- le Ministère en charge des finances pour les aspects de fiscalité ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre pour veiller à la prise en compte de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Concernant les énergies renouvelables, en plus des acteurs institutionnels classiques (Ministères en charge de l'Energie, de l'Environnement, des Finances, du Commerce, de la Recherche scientifique), on note l'existence de regroupements suivant des centres d'intérêts spécifiques.



On note également la mise en place du Comité interministériel de coordination des activités de la filière des biocarburants (CICAFIB) qui constitue un cadre de concertation pour la promotion des biocarburants.

2.3.2 Le cadre législatif et réglementaire

2.3.2.1 Les acteurs

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur de l'énergie. On peut les regrouper comme suit :

- le **Ministère en charge de l'Energie** qui, à travers la Direction Générale de l'Energie, assure les missions de conception, d'élaboration, de coordination et d'application de la politique énergétique. Afin de mieux rapprocher l'administration du secteur de l'énergie des populations, il a été créé des directions régionales des mines et de l'énergie. Leur opérationnalisation sera progressive;
- le Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures (CIDPH), chargé d'examiner toutes questions ayant trait aux prix des hydrocarbures et de proposer une structure des prix;
- le Ministère en charge du Commerce qui réglemente les prix à la consommation ;
- le Ministère en charge des Finances qui met en œuvre la politique gouvernementale en matière fiscale, monétaire, financière et budgétaire;
- le Ministère en charge de l'Environnement qui s'occupe de l'offre en bois énergie (bois de feu, charbon de bois);
- le Ministère en charge de l'Eau qui assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'eau, d'aménagements hydrauliques et d'assainissement;
- le Ministère en charge de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, qui intervient dans la recherche et l'innovation en matière d'équipements et de services énergétiques ;
- la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) qui a en charge la gestion du premier segment du sous-secteur de l'électricité tel que prévu par la loi. Elle a le monopole de la distribution dans ce segment. Elle exerce en outre le monopole des activités de transport sur toute l'étendue du territoire;
- la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) qui a en charge, l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux, le transport, le conditionnement, la vente et la



distribution de ces produits, la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina une sécurité énergétique suffisante, l'appui à la recherche d'énergies de substitution ainsi que la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie;

- l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité qui a notamment pour missions de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires régissant le sous-secteur de l'électricité dans des conditions objectives de transparence et non-discriminatoires ainsi que de protéger les intérêts des consommateurs et des opérateurs en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale dans le sous-secteur;
- le Fonds de Développement de l'Electrification qui a pour missions essentielles de promouvoir une couverture équitable du territoire national en énergie électrique en développant l'électrification rurale, d'appuyer la mise en œuvre de projets pilotes d'électrification rurale et de faciliter l'accès des populations rurales à l'électricité;
- les personnes physiques ou morales auxquelles le service public de l'énergie est délégué, à charge pour ces dernières d'assurer l'approvisionnement en énergie électrique dans les conditions fixées par les contrats de délégation de service;
- les Collectivités Territoriales à qui l'Etat confère des prérogatives spécifiques (plan d'électrification, autorisations, etc..) dans le domaine de l'énergie;
- les organisations socioprofessionnelles et corporatives du secteur de l'énergie qui défendent les intérêts de leurs professions;
- les partenaires techniques et financiers qui apportent leurs concours techniques et financiers à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques énergétiques

2.3.2.2 Les attentes des acteurs

D'une manière générale, les agents économiques et les citoyens souhaitent bénéficier d'une énergie plus accessible et à moindre coût.

De façon spécifique, les attentes suivantes ont été identifiées :

Attentes du secteur privé

- réduction du coût de l'énergie en tant que facteur de production ;
- amélioration de la qualité de la fourniture de l'énergie ;



- réduction du délai de branchement /abonnement ;
- exonération des droits et taxes de douane sur les équipements solaires importés pendant toute la durée de la politique sectorielle.

Attentes de la société civile/ménages

- réduction du coût de l'énergie ;
- amélioration de l'accessibilité et des services ;
- qualité du service ;
- réduction des coûts de branchement /abonnement.

Attentes de l'administration publique

- réduction de la facture énergétique de l'administration publique ;
- réduction de la subvention sur les hydrocarbures ;
- promotion des économies d'énergies.

Attentes des partenaires techniques et financiers

- efficacité de l'utilisation des ressources financières allouées au secteur;
- performance accrue du secteur.

2.3.2.3 Les textes législatifs et réglementaires

Outre le Décret N° 2000-628/PRES /PM/MCE du 30 décembre 2000 portant adoption de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie, les principaux textes législatifs et réglementaires qui régissent les activités du secteur de l'Energie au Burkina Faso sont les suivants:

Pour le sous-secteur de l'électricité, il s'agit de :

- la Loi N°053-2012/AN du 17décembre 2012 portant réglementation générale du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso :
- le Décret N°2003-089/PRES/PM/MCE du 19 février 2003 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement de l'Electrification ;
- le Décret N°2008-369/PRES/PM/MCE/MEF/MCPEA du 24 juin 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité;
- le Décret N°2008-370/PRES/PM/MCE/MEF/MCPEA/MATD du 24 juin 2008 portant conditions d'octroi de licences et autorisations, de conclusion des contrats de concession ou d'affermage et



d'obligation de déclaration d'installation dans le sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso ;

 le Décret n°2010-273/PRES/PM/MCE/MEF du 25 mai 2010 portant approbation des statuts du Fonds de Développement de l'Electrification (FDE);

 le Décret n° 76/344/PRES/MTP/T/URB du 15 septembre 1976 créant la Société voltaïque d'électricité, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial;

 Décret n° 2004-517/PRES/PM/MCE du 19 novembre 2004 portant adoption des statuts de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL);

 l'Arrêté N°09-018 /MCE/MCPEA/MEF du 20 novembre 2009 portant fixation des prix de vente de l'énergie électrique produite, importée et distribuée dans les localités électrifiées du second segment de l'électrification (Electrification rurale);

 l'Arrêté N° 06-089/MCPEA/MMCE/MFB du 23 aout 2006 et son modificatif n°08-013/MMCE/MEF/MCPEA du 16 octobre 2008 portant grille tarifaire de l'énergie électrique vendue par la SONABEL;

 l'Arrêté N°097-066/MEM/SG/DGE du 30 octobre 1997 portant fixation des conditions d'obtention de l'agrément technique de la profession d'entrepreneur de réseaux et de centrales électriques;

 l'Arrêté N°97-069/MEM/SG/DGE du 06 novembre 1997 portant création d'une commission chargée de délivrer, de renouveler ou de retirer les agréments techniques de la profession d'entrepreneur de réseaux et de centrales électriques;

 l'Arrêté N°2002-093/MCE/SG/DGE du 05 décembre 2002, portant fixation des conditions générales d'obtention d'une concession de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique pour les systèmes d'électrification rurale de service public.

Au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, aucun texte législatif ne régit le sous-secteur. Toutefois, il convient de mentionner l'existence de quelques textes réglementaires dont :

- le kiti n°85-035-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985 portant création de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures;
- le Décret n°2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 3 mai 2002 portant réglementation de la distribution de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso;



- l'Arrêté conjoint n°2003-022/MCPEA/MCE du 1^{er} avril 2003 portant modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait de l'agrément en qualité de distributeur de produits pétroliers et dérivés.
- l'Arrêté n° 2003-060/MCE/SG/DGE du 1^{er} août 2003 portant modalités de constitution d'un réseau de stations-services;
- l'Arrêté n°2003-105/MCE/SG/DGE du 31 décembre 2003 portant modalités de délivrance de l'agrément des équipements et de site de stockage de gaz butane ou de lubrifiant ;
- l'Arrêté n°2004-154/MCE/SG/DGE du 5 novembre 2004portant fixation des conditions d'ouverture des établissements de distribution de produits pétroliers de la 3^e classe 1^{ere} catégorie (station-service et de distribution);
- l'Arrêté n°2001-005/MCE/SG/DGE du 12 janvier 2001 portant fixation des conditions d'attribution des autorisations d'installation d'un établissement 3^e classe, 2^e catégorie (pompe-mélangeur);
- l'Arrêté n°2004-153/MCE/SG/DGE du 05 novembre 2004 portant spécification des prescriptions à respecter sur les emplacements des dépôts d'hydrocarbures.

Dans le domaine du bois-énergie, il s'agit de :

- la Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso ;

- la Loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement qui codifie les principes fondamentaux de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie :

 le Décret n° 98-306/PRES/PM/MEE/MEF/MCIA du 15 juillet 1998 portant réglementation de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux au Burkina Faso;

- l'Arrêté conjoint n°98-012/MEE/DEF du 29 mai 1998 portant réglementation de la commercialisation du bois et du charbon de bois par l'Armée ;

- l'Arrêté conjoint n°0010/2000/AGRI/MEE/MEF/MATS/MRA du 03 février 2000 relatif à la constitution, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs ;

 l'Arrêté conjoint n°01-048/MEF/MATD/MEE du 8 novembre 2001 portant institution d'un Fonds d'Aménagement Forestier;



 l'Arrêté conjoint n° 2004-005/MECV/MFB/MCPEA/MATD du 16 avril 2004 portant suspension de l'exportation du charbon de bois produit au Burkina Faso.

2.4 Les stratégies antérieures, l'avancée des projets et leur impact

La mise en œuvre de la Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie s'est traduite au niveau des différents sous-secteurs par les acquis suivants:

2.4.1 Sous-secteur de l'énergie électrique

Dans ce sous-secteur, on peut citer :

- la création d'une autorité de régulation du sous-secteur ;
- la création d'un Fonds de développement de l'électrification ;
- l'adoption de textes législatifs et réglementaires qui ont permis la création de deux segments dans le sous-secteur gérés d'une part, par la SONABEL et d'autre part, par le secteur privé, le monde coopératif et associatif sous la supervision du Fonds de Développement de l'Electrification (FDE);
- la mobilisation de ressources financières pour la réalisation de l'interconnexion du Centre régional de consommation de Bobo-Dioulasso à celui de Ouagadougou;
- le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs ;
- l'octroi d'une licence de production et de 47 concessions et autorisations de services publics d'électrification rurale ;
- le développement de lignes d'interconnexions nationales et la mise en place d'environ 275 MW de puissance thermique cumulée :
- l'instauration d'un dialogue intersectoriel pour la promotion de l'accès des services sociaux de base aux services énergétiques modernes.

2.4.2 Sous-secteur des hydrocarbures

En ce qui concerne le sous-secteur des hydrocarbures, on note :

- la réalisation de l'étude diagnostique du sous-secteur en septembre 2003 qui a permis l'adoption du schéma de réforme du sous-secteur;
- la création du CIDPH :
- l'élaboration et l'adoption en avril 2012 d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe.



Par ailleurs, le décret n°2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 03 mai 2002, portant règlementation de la distribution de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso et ses textes d'application ont permis l'ouverture du segment « distribution » à de nouveaux opérateurs, surtout nationaux. La libéralisation de la distribution des produits pétroliers et dérivés a permis d'atteindre une meilleure couverture du territoire national en infrastructures de distribution des produits pétroliers et dérivés.

2.4.3 Sous-secteur des énergies renouvelables

On peut retenir dans le domaine des énergies renouvelables :

- l'instauration de rencontres biennales internationales sur les biocarburants et sur le solaire ;
- l'aménagement participatif de forêts pour la production durable de bois-énergie ;
- l'exonération sur cinq (05) ans du droit de douane et de la TVA des équipements d'énergie solaire à partir de la Loi de finances 2013 ;
- le renforcement des capacités de l'IRSAT pour la certification des foyers améliorés et des équipements solaires ;
- l'organisation des acteurs de la filière bois-énergie (producteurs, transporteurs, détaillants) et le renforcement de leurs capacités ;
- la diffusion de 5 000 foyers améliorés ;
- la promotion des énergies de substitution (gaz butane, briquette) au bois-énergie;
- le renforcement des capacités des producteurs d'équipements d'énergies domestiques ;
- la création de marchés ruraux de bois-énergie.

En matière d'économies d'énergie, des ressources ont été mobilisées par le Gouvernement dans le cadre de la Réforme du secteur de l'énergie pour des actions de maîtrise de l'énergie dans des bâtiments publics. Le projet mis en œuvre a permis :

- la mise en place d'un cadastre énergétique des bâtiments de l'Administration publique (identification des abonnements de l'Etat et vérification du bon fonctionnement des compteurs);
- la mise en place d'un programme de gestion, de contrôle et de suivi des factures d'électricité de l'Administration publique ;
- l'organisation de campagnes de communication, afin d'informer et de sensibiliser les agents de l'Administration publique ;



l'installation dans trente-deux (32) bâtiments publics d'équipements à haute performance énergétique. Au 31 décembre 2010, 10% de réduction du montant des factures d'électricité de l'Administration publique par rapport à la base de référence (2006) est obtenu. Les résultats d'enquête1 réalisée chez les usagers de ces bâtiments ont montré que 46,30% d'entre eux déclarent avoir adopté de bonnes attitudes en matière d'utilisation d'énergie.

Des actions de maîtrise de l'énergie ont aussi été entreprises par la SONABEL pour contenir les pertes techniques et non techniques à un taux acceptable autour de 12%.

Dans l'industrie, des actions ont été menées afin d'éviter le gaspillage et de réaliser des économies sur les factures d'électricité. Cela s'est traduit par:

- l'installation de batteries de condensateurs pour relever le facteur

de puissance à plus de 0.8;

- l'utilisation d'automates, de variateurs de vitesse, de régulateurs de vitesse sur les moteurs pour optimiser la consommation.

2.5 La dépense publique pour le secteur : son évolution et sa répartition

Sur la période 2004-2010, les dépenses exécutées s'élèvent à 315 milliards de FCFA, les investissements constituent 52,88% et les transferts 46,96%. Les transferts correspondent :

aux subventions de fonctionnement du FDE, aux contreparties nationales et à l'appui aux coopératives d'électricité pour l'achat de

gasoil;

- à la subvention générale aux hydrocarbures couvrant le gaz butane ainsi que les combustibles (FO et DDO) alimentant les centrales thermiques de la SONABEL;

- aux exonérations douanières accordées à la SONABEL et au FDE sur les importations de matériels électriques et de production.

En termes de décaissements, le secteur de l'énergie a une bonne performance dans l'utilisation du titre IV du budget de l'Etat relatif aux subventions accordées au FDE et aux hydrocarbures. Mais sa performance au regard des investissements, bien qu'honorable avec un taux de 55%, s'inscrit dans la dynamique toujours assez morose de

Rapport final d'évaluation du Projet de Développement du secteur de l'Electricité, juillet 2012



réalisation des investissements de l'Etat dont les retards affectent les décaissements (50% de la dotation finale du budget en 2010).

2.6 Les forces et les faiblesses

La création d'un ministère en charge de l'énergie témoigne de la volonté politique du Gouvernement d'accorder de l'importance aux problèmes énergétiques du pays. Par ailleurs, il convient de noter qu'à ce jour, le secteur est caractérisé par le dynamisme de ses acteurs et bénéficie de la confiance sans cesse renouvelée des partenaires techniques et financiers. Les forces et faiblesses du secteur sont répertoriées ci-après par sous-secteur.

2.6.1 Les forces

Dans le sous-secteur de l'électricité, on peut noter :

- l'existence de la loi portant réglementation du sous-secteur de l'électricité et ses textes d'application ;
- la bonne organisation et le bon fonctionnement du sous-secteur ;
- la mise en place d'un cadre de concertation multisectoriel pour la détermination des prix de l'électricité;
- l'élaboration d'une stratégie nationale d'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- la tenue régulière d'un dialogue permanent avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le sous-secteur :
- la création de la Commission Intersectorielle de Facilitation de l'Approche Multisectorielle dans le domaine de l'Energie (CIFAME).

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, on peut noter :

- l'existence du décret n°2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 03 mai 2002, portant règlementation de la distribution de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso et celle de ses textes d'application avec l'ouverture du segment « distribution » à de nouveaux opérateurs, surtout nationaux. Toute chose qui a favorisé une meilleure couverture du territoire national en infrastructures de distribution des produits pétroliers et dérivés;
- le maintien du monopole sur le segment importation et stockage accordé à la SONABHY qui permet de garantir au pays une plus grande sécurité énergétique à de meilleurs prix :



- l'existence d'un contrat plan entre l'Etat et le BUMIGEB, qui permet l'exécution de certaines missions de la Direction des Hydrocarbures par délégation du service public au BUMIGEB;
- l'existence du Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures (CIDPH) créé par décret n°2009-653/PRES/PM/MEF/MCPEA/MCE du 14 septembre 2009.

Dans le sous-secteur des énergies renouvelables, on peut noter la création du Comité Interministériel de Coordination des Activités de la Filière des Biocarburants (CICAFIB).

Concernant le volet économies d'énergie, on peut noter la création de la Direction de la Promotion des Economies d'Energie au sein de la Direction générale de l'énergie qui est une action forte sur le plan institutionnel permettant de capitaliser les actions de maîtrise de l'énergie afin d'assurer une utilisation rationnelle de l'énergie au Burkina Faso.

2.6.2 Les faiblesses

De façon générale, le Ministère en charge de l'énergie est confronté à une insuffisance de personnel qualifié et motivé. Il est aussi caractérisé par l'absence de manuel de procédures dans ses structures centrales et par l'absence de stratégie de communication interne et externe. Les principales faiblesses par sous-secteur sont les suivantes:

Dans le sous-secteur de l'électricité

- les difficultés de fonctionnement de l'ARSE au regard de la faible mobilisation de ressources financières auprès des opérateurs du sous-secteur;
- l'organisation de la Direction générale de l'énergie doit être adaptée à ses missions actuelles.

Dans le sous-secteur des hydrocarbures :

- l'absence de loi d'orientation;
- l'inadaptation des textes sur les conditions d'octroi de l'agrément de distribution de produits pétroliers ;
- le manque de ressources humaines qualifiées et des équipements adéquats pour l'accomplissement des différentes missions de la direction (formulation de politiques et stratégies, études de dossiers, élaboration et suivi du respect de la réglementation,



statistiques et contrôles techniques des infrastructures et des produits);

- l'exigence d'une grande capacité de stockage pour les stations-

service et de distribution ;

- l'absence de textes réglementant la qualité des lubrifiants ;

- l'absence de textes réglementant les travaux sur les infrastructures d'hydrocarbures liquides ;

- l'absence de textes relatifs à la spécification des prescriptions

relatives aux dépôts de gaz industriels ;

- la non application du principe des prix plafonds à la pompe.

Dans le sous-secteur des énergies renouvelables la principale faiblesse concerne l'absence de lois régissant ce sous-secteur.

Au niveau des économies d'énergie, l'absence de loi sur la maîtrise de l'énergie constitue la principale faiblesse.

2.7 Les opportunités et les menaces liés au développement du secteur

2.7.1 Les opportunités

2.7.1.1 Le sous-secteur de l'énergie électrique

Les opportunités à saisir tant au niveau national que régional sont, entre autres, les suivantes :

- Avec un rayonnement solaire supérieur à 5 kWh/m²/jour et au regard des coûts actuels compétitifs des équipements solaires, la valorisation de l'énergie solaire est une réelle opportunité à saisir pour la diversification des sources d'approvisionnement et la réduction de la dépendance énergétique du pays.
- Pays carrefour, le Burkina sera traversé, dans le cadre du système d'échanges d'énergie électrique Ouest Africain, par des lignes de transport devant desservir les pays voisins. Compte tenu de sa dépendance énergétique, le Burkina doit être actif au niveau régional pour tirer profit des projets énergétiques à vocation régionale mais aussi pour jouer un rôle majeur dans le marché régional.
- En dépit du risque d'accidents non nul lié aux centrales électronucléaires, l'opinion publique mondiale admet que l'énergie nucléaire s'affirme comme une alternative à l'échelle sous



régionale même pour les pays en voie de développement, au regard du taux actuel d'accès à l'énergie de ces pays.

 L'existence de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité de la CEDEAO.

2.7.1.2 Le sous-secteur des hydrocarbures

Les opportunités qui se présentent pour le sous-secteur sont :

- les actions entreprises par le Gouvernement en matière de promotion des biocarburants ;
- la mise en place de la stratégie sous-régionale d'approvisionnement et de stockage dans le cadre de la Politique Energétique Commune (PEC) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA);
- l'accroissement de la production pétrolière dans la sous-région notamment dans les pays voisins du Burkina Faso ;
- les projets en cours et à venir de constructions de pipelines (oléoduc et gazoduc) dans les pays de la sous-région : le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, le pipeline Bolgatanga-Bingo, le pipeline Zinder-Niamey et le pipeline Abidjan-Ferkessédougou.

2.7.1.3 Le sous-secteur des énergies renouvelables

Au niveau des énergies renouvelables, les opportunités offertes sont, entre autres :

- le fort potentiel d'énergie solaire (ensoleillement) ;
- les biocarburants qui suscitent un intérêt pour le secteur privé, les ONG et les Partenaires Techniques et Financiers ;
- la mini hydroélectricité, bien que modeste, le potentiel est estimé à un productible annuel de 166 GWh;
- la biomasse avec un potentiel évalué à 2 515 millions de m³.
- la forte volonté des Partenaires Techniques et Financiers pour l'accompagnement du Gouvernement dans l'exploitation des énergies renouvelables ;
- l'initiative du Secrétaire Général des nations Unies « Energie durable pour tous (SE4ALL) »;
- les programmes communautaires du Centre Régional pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO;
- la baisse continuelle des coûts des équipements d'énergie solaire constatée sur le marché international :



- les financements offerts par les conventions internationales sur l'environnement (FEM, MDP, etc.);
- la création d'emplois verts.

Dans le domaine des énergies domestiques, on peut relever :

- l'existence d'un fort potentiel de biomasse (résidus agricoles : tiges de coton, etc.) pouvant servir à la substitution au bois-énergie;
- la possibilité d'importation avantageuse de charbon minéral du Niger en substitution au charbon de bois ;
- la disponibilité et la possibilité de valorisation des schistes graphiteux en substitution au bois-énergie.

Outre les opportunités des trois sous-secteurs ci-dessus cités, d'autres, en matière d'économies d'énergie, existent et se résument à :

- la prise de conscience mondiale de la nécessité de réaliser des économies d'énergie;
- l'intérêt des Partenaires Techniques et Financiers à accompagner les stratégies nationales et régionales d'économies d'énergie.

2.7.2 Les menaces

2.7.2.1 Le sous-secteur de l'électricité

Les facteurs exogènes suivants constituent de réelles menaces pour le développement du sous-secteur :

- la crise financière internationale avec une réduction possible des aides internationales et du financement privé ;
- la flambée des prix des hydrocarbures qui renchérit le coût de la production thermique d'électricité;
- les aléas climatiques qui limitent la production hydroélectrique ;
- les difficultés de mise en œuvre du système d'échanges d'énergie ouest-africain.

2.7.2.2 Le sous-secteur des hydrocarbures

Il existe malheureusement des facteurs externes pouvant influencer négativement le développement du sous-secteur et qui font que le coût de ces produits reste hors de portée des populations. Il s'agit notamment:

 de la hausse continue du prix des produits pétroliers sur le marché mondial;



- des capacités de stockage limitées dans les dépôts côtiers ;
- de la lourdeur administrative dans la procédure de déclassement des terrains pour la construction de stations-services et de distribution;
- des moyens et infrastructures de transport routiers déficients ;
- d'une faible professionnalisation des transporteurs routiers ;
- du non respect des accords communautaires en matière de transit inter-Etats;
- des infrastructures ferroviaires insuffisantes et défaillantes pour le transport des hydrocarbures.

2.7.2.3 Le sous-secteur des énergies renouvelables

Dans le domaine des énergies renouvelables, on peut relever :

- la forte pression sur la ressource ligneuse liée à la transition énergétique vers le charbon de bois due à l'urbanisation galopante;
- le système de subvention sur le gaz butane difficilement soutenable à long terme;
- Les aléas climatiques susceptibles d'entraver le développement de certaines sources d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne).

Outre les menaces des trois sous-secteurs ci-dessus cités, il faut noter une faible coordination des sous-secteurs en matière de planification et d'investissements.

D'autres, en matière d'économie d'énergie, existent et sont susceptibles d'influencer négativement les actions de maitrise de l'énergie. Elles se résument :

- au coût élevé des équipements économes d'énergie ;
- à des crises financières persistantes qui freinent la contribution des donateurs ;
- à l'inondation du marché local par des équipements de qualités médiocres.



2.8 Les grands défis à relever

Ressources humaines

En matière de ressources humaines, il s'agit de mobiliser les ressources humaines en quantité et en qualité pour faire face aux défis du secteur.

Energie électrique

Dans le sous-secteur de l'énergie électrique, il s'agit d'assurer un approvisionnement sécurisé et efficace du pays en électricité à moindre coût et respectueux de l'environnement par la mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et fiscal qui permette l'attrait d'investisseurs privés nationaux et étrangers.

Des synergies d'actions intersectorielles devront être développées pour permettre une meilleure coordination des approvisionnements ainsi qu'une meilleure collaboration entre les différents secteurs socioéconomiques du pays.

De façon spécifique, le défi sera de porter le taux d'accès aux services électriques à 60% à l'horizon 2022 en se basant sur une politique volontariste du Gouvernement et les opportunités offertes par les programmes communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Energies renouvelables

Le soleil, la biomasse et dans une moindre mesure l'eau constituent les principales ressources énergétiques dont dispose le Burkina Faso. Leur caractère renouvelable fait qu'elles constituent un défi majeur pour le secteur. En effet, elles offrent une réelle opportunité au système énergétique burkinabè de fonder son développement, entre autres, sur les ressources endogènes. Il s'agit donc d'accroître la capacité des acteurs à acquérir et à adapter les connaissances scientifiques et technologiques disponibles pour réussir le défi d'une percée vers la maîtrise des énergies renouvelables en orientant leur mise en œuvre vers des zones géographiques où les applications énergétiques représentent les solutions à moindre coût en les incluant à part entière dans la stratégie d'accès aux services énergétiques.



Par ailleurs, au regard de l'évolution technologique, le potentiel éolien du Burkina Faso mérite d'être évalué et valorisé.

A ce propos, le défi sera de porter à 50% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Burkina Faso à l'horizon 2022 en se basant sur une politique volontariste du Gouvernement et les opportunités offertes par les programmes communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA.

La mise en œuvre de cette poltique permettra d'éviter l'émission d'environ 220 100 tonnes de CO₂ par an.

s'agit d'assurer ligneuses, il énergies des domaine le Dans l'approvisionnement des populations en bois et en charbon de bois tout en protégeant l'environnement dans un contexte de développement humain durable. Pour ce faire, il faudra renforcer les résultats et expériences acquis en matière de gestion durable des zones aménagées pour la production d'énergies ligneuses et redoubler d'effort en matière d'efficacité dans l'utilisation de la ressource. Il est également crucial d'évoluer vers une image plus valorisante de cette forme contribution la biomasse pour améliorer sa de d'énergie développement économique et social.

Hydrocarbures

La sécurisation et la disponibilité des produits pétroliers nécessitent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en la matière axée vers le renforcement des capacités de stockage, des infrastructures de distribution et la diversification des modes de transport notamment par la construction de pipelines pour le transport des hydrocarbures. Aussi, pour diversifier l'offre en produits énergétiques liquides, des actions devront être entreprises en faveur de la promotion des biocarburants.

Economie d'énergies

Au regard de la transversalité des économies d'énergie, leur promotion nécessite l'élaboration d'une stratégie de maîtrise de l'énergie qui prenne en compte :



- la préoccupation de l'accès à l'énergie dans un contexte de développement durable avec ses dimensions sociales, économiques et environnementales tant locales que globales;
- la promotion de technologies qui permettent de réaliser des économies dans la consommation d'énergie;
- l'amélioration de la rentabilité économique des activités de production et de transport par la recherche d'une meilleure efficacité énergétique.

Dans ce domaine, le défi sera de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2022.

3.LES FONDEMENTS ET LA VISION DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La présente politique indique aux acteurs, la trajectoire à suivre pour réaliser la mission publique en matière d'énergie durant les dix années à venir. Elle prend en compte les enseignements tirés de l'étude diagnostique du secteur de l'énergie, et tire ses fondements des référentiels nationaux, sous régionaux et internationaux en matière d'énergie.

3.1 Les fondements de la politique sectorielle

Au niveau national, la politique sectorielle tire ses fondements de l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 » et de l'Etude prospective sur l'énergie au Burkina Faso. Elle s'appuie également sur la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ainsi que du programme quinquennal 2010-2015 'du Président du Faso, « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent ».

Sur le plan international, elle s'intègre dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Aussi, prend-elle en compte les grandes orientations en matière d'énergie définies dans les politiques et stratégies sous régionales, notamment :

- la Politique régionale CEDEAO/UEMOA sur l'accès aux services énergétiques modernes des populations rurales et périurbaines pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- la Politique énergétique communautaire de l'UEMOA;
- le Protocole sur l'énergie de la CEDEAO.



Elle s'insère dans les différents accords, protocoles et conventions internationaux en matière d'énergie que le Burkina Faso a ratifiés.

3.2 La vision

La vision en matière de politique de développement du secteur de l'énergie se définit ainsi qu'il suit :

« LE SECTEUR ENERGIE BURKINA, S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES ENDOGENES ET LA COOPERATION REGIONALE, ASSURE UN ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES ENERGETIQUES MODERNES ET CONFORTE SON ROLE MOTEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE. »

Elle dérive de la vision déclinée par l'étude prospective sur l'énergie au Burkina Faso qui traduit les grandes ambitions du Gouvernement pour le secteur à l'horizon 2035.

L'atteinte de cette vision se traduira par l'accès universel aux services énergétiques à travers notamment l'approvisionnement du pays en énergie à moindre coût, le développement de l'offre d'énergie moderne en milieu rural, accessible à toutes les couches de la population et respectueuse de l'environnement, ainsi que le développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables.

La réalisation de cette vision exige que le Ministère en charge de l'énergie assume efficacement sa mission en synergie d'actions avec les autres acteurs du secteur, dans le respect d'un certain nombre de principes directeurs importants pour la réussite de la présente politique.

4. LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4.1 Les principes directeurs

La politique énergétique est fondée sur les principales valeurs que sont :



- <u>la participation</u>: c'est l'implication de l'ensemble des acteurs dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique;
- <u>la durabilité</u> : l'énergie en tant que facteur de développement doit être produite et utilisée de façon durable ;
- <u>le partenariat</u>: en vue d'une mutualisation des ressources et d'une synergie d'actions;
- <u>le respect de l'équité</u> : l'accès aux services énergétiques s'opère de façon équitable ;
- la prise en compte du genre : la prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des hommes et des femmes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique sectorielle;
- <u>l'engagement</u> traduit la volonté plurielle de conduire la mise en œuvre de la politique ;
- <u>le professionnalisme</u>; c'est l'accomplissement du travail dans la compétence et l'intégrité;
- <u>l'ouverture et l'anticipation</u>: les mutations du contexte international et national nécessitent pour les acteurs du secteur de l'énergie de développer des capacités d'anticipation pour s'adapter à l'environnement;
- <u>le sens du service public</u>: il s'agit d'offrir un service de qualité à tous au Burkina Faso et améliorer la productivité.

4.2 Les orientations stratégiques

La politique sectorielle de l'énergie repose sur les quatre orientations stratégiques suivantes:

- promouvoir l'utilisation des ressources endogènes ;
- tirer profit des opportunités de la coopération sous régionale ;
- assurer un accès universel aux services énergétiques de qualité ;
- faire de l'énergie, un moteur de développement durable.

4.2.1 Orientation Stratégique 1 : Promouvoir l'utilisation des ressources endogènes



Il s'agira notamment de renforcer les capacités des acteurs, développer des mécanismes de financement interne et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

4.2.2 Orientation Stratégique 2 : Tirer profit des opportunités de la Coopération sous régionale

La promotion de la coopération sous régionale et participation à la mise en place d'un marché d'échange énergétique sous régional permettront au Burkina Faso de tirer profit des opportunités de cette coopération.

4.2.3 Orientation Stratégique 3 : Assurer un accès universel aux services énergétiques de qualité

Il s'agira notamment de :

- développer et renforcer les infrastructures de production, de transport et de distribution ;
- assurer un approvisionnement à moindre coût ;
- améliorer la gouvernance du secteur ;
- promouvoir le développement technologique ;
- contribuer à améliorer le cadre de vie et le pouvoir d'achat des populations, notamment les plus défavorisées.

4.2.4 Orientation Stratégique 4 : Faire de l'énergie, un moteur de développement durable

Il s'agira notamment de :

- réduire le poids de l'énergie dans les coûts de production ;
- améliorer le niveau d'équipements performants des populations ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base ;
- promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que les produits de substitution au bois énergie;



contribuer à la préservation de l'environnement.

5. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

L'objectif global poursuivi à travers la mise en œuvre de cette politique est de rendre l'énergie accessible à tous par la promotion de l'utilisation durable de nos ressources endogènes et en tirant profit des opportunités de la coopération sous régionale.

Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques qui sont :

- Rendre l'énergie disponible et accessible à tous :
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur.

6. LES PROGRAMMES

Pour atteindre les objectifs ci-dessus cités, le Ministère en charge de l'énergie entend mettre en œuvre les programmes suivants :

- Programme 1 : « Energie » ;
- Programme 2 : « Pilotage et soutien aux services du Ministère en charge de l'énergie et aux autres acteurs du secteur ».

6.1 Le Programme « Energie ».

Ce programme a pour objectif de rendre l'énergie disponible et accessible à tous. La mise en œuvre de ce programme permettra de répondre à la question cruciale de l'accès à l'énergie qui constitue une préoccupation centrale du Gouvernement, dans la mesure où le développement économique et social durable du pays en dépend.

Cet objectif est conforme aux orientations de la SCADD et son atteinte permettra de relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable. Le programme se décline en sept (07) actions :

- Action 1 : Approvisionnement en énergie électrique
- Action 2 : Accessibilité du service électrique
- Action 3 : Promotion des énergies renouvelables



- Action 4 : Accessibilité des hydrocarbures
- Action 5 : Gestion de la demande du bois énergie et promotion des énergies de substitution
- Action 6 : Promotion des économies d'énergie
- Action 7 : Contrôle des activités et infrastructures énergétiques

6.1.1 Action 1 : Approvisionnement en énergie électrique

Afin d'assurer un approvisionnement régulier, sécurisé, durable et à moindre coût de l'énergie électrique, il sera entrepris :

- la construction des interconnexions électriques sous régionales sous l'impulsion de la CEDEAO à travers le Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA);
- le renforcement des capacités de productions locales ;
- la diversification des sources de production d'énergie électrique ;
- la constitution du Réseau National Interconnecté.

6.1.2 Action 2 : Accessibilité du service électrique

L'accroissement de l'accès au service électrique se traduira par :

- l'électrification de nouvelles localités par extension de réseau ;
- la densification du réseau électrique dans les localités déjà électrifiées ;
- la promotion de solutions décentralisées.

6.1.3 Action 3 : Promotion des énergies renouvelables

L'action de promotion des énergies renouvelables consistera à :

adopter une loi d'orientation sur les énergies renouvelables ;



- créer une Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) dont les missions dans le domaine des énergies renouvelables seront de :
 - mobiliser les financements nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers pour le développement des énergies renouvelables;
 - Evaluer le potentiel d'énergies renouvelables et les possibilités de valorisation de ces ressources ;
 - encourager et accompagner les innovateurs dans la recherche de solutions d'énergies renouvelables mieux adaptées aux besoins énergétiques des populations;
 - sensibiliser les populations à l'utilisation des technologies d'énergies renouvelables, faciliter et favoriser l'accès à ces technologies;
 - encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables par des mécanismes d'incitations et des facilités;
 - faciliter l'accès aux financements des promoteurs de projets d'énergies renouvelables ;
- contribuer à la mise en œuvre du projet d'appui au développement et à la structuration de la filière biocarburants;
- contribuer à la réalisation de l'étude sur la durabilité et la certification des biocarburants ;
 - L'agence sera financée par les ressources de l'Etat et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

6.1.4 Action 4 : Accessibilité des hydrocarbures

Cette action doit permettre d'apporter des réponses conséquentes pour la sécurisation de l'approvisionnement et l'accroissement de l'accessibilité aux hydrocarbures et à moindre coût. Elle consistera à :

- optimiser les achats sur le marché international ;
- augmenter les capacités de stockage des dépôts côtiers ;
- réduire les coûts et sécuriser le transport des hydrocarbures par la construction de pipelines;



 assurer une meilleure couverture du territoire en infrastructures de stockage et de distribution.

6.1.5 Action 5 : Promotion des économies d'énergie

Pour une meilleure prise en compte des questions d'économie d'énergie dans les trois sous-secteurs, il sera créé une Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) dont les missions dans le domaine de l'efficacité énergétique seront notamment de :

- mobiliser les financements nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de projets d'économie d'énergie ;
- promouvoir les équipements à haute performance énergétique ;
- mener des actions d'information et de sensibilisation à l'endroit des consommateurs pour une utilisation rationnelle de l'énergie ;
- créer un cadre incitatif pour les économies d'énergie.

6.1.6 Action 6 : Gestion de la demande du bois énergie et promotion des énergies de substitution

Cette action consistera à :

- Quantifier les ressources ligneuses à travers l'appropriation des résultats du second inventaire forestier national en cours en vue d'une meilleure planification de l'offre en bois-énergie;
- conduire des études (enquêtes) pour une actualisation des données de consommations sur les énergies domestiques (bois de feu, charbon de bois, gaz butane, etc.);
- mener des activités visant à l'utilisation massive des foyers améliorés;
- promouvoir les technologies et les énergies de substitution au boisénergie (solaire, biogaz, briquettes, etc.);
- sensibiliser les populations à l'utilisation des technologies propres en matière d'énergies domestiques ;



- encourager le secteur privé à investir dans les énergies domestiques par des mécanismes incitatifs;
- favoriser l'accès aux financements des promoteurs de projets d'énergies domestiques.

6.1.7 Action 7 : Contrôle des activités et infrastructures énergétiques

Cette action consistera à vérifier :

- le respect des normes techniques, environnementales et de sécurité par les opérateurs en charge du service public de l'électricité dans la construction et l'exploitation des infrastructures électriques;
- la conformité des infrastructures de stockage et de distribution des produits pétroliers ;
- la qualification à exercer des entrepreneurs de réseaux et de centrales ;
- le respect des dispositions des licences de production, des concessions et autorisations de service public par leurs détenteurs.

6.2Le Programme « Pilotage et soutien aux services du Ministère en charge de l'énergie et aux autres acteurs du secteur ».

L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère en charge de l'énergie et des autres acteurs du secteur. Le programme s'articule autour de sept (07) actions :

- Action 1 : Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge de l'énergie
- Action 2 : Gestion des ressources humaines
- Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières
- Action 4 : Planification et suivi-évaluation
- Action 5 : Gestion de la communication
- Action 6 : Recouvrement des recettes de services du Ministère en charge de l'énergie
- Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs du secteur



6.2.1 Action 1 : Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge de l'énergie

Cette action consistera à :

- renforcer le dispositif de pilotage actuel pour une meilleure synergie d'actions ;

- élaborer une loi et ses textes d'application pour régir le sous-

secteur des hydrocarbures;

- élaborer une loi et ses textes d'application pour régir le soussecteur des énergies renouvelables;

- élaborer une loi et ses textes d'application pour régir la

composante Economies d'énergie;

- réaliser un audit organisationnel du Ministère en charge de l'énergie ;
- mettre en place un système de collecte et de traitement des données statistiques dans le secteur de l'énergie ;
- mettre en place un système de gestion documentaire et des archives du secteur de l'énergie.
- élaborer des manuels de procédures administratives.

6.2.2 Action 2 : Gestion des ressources humaines

Le succès de la mise en œuvre de la politique sectorielle requiert entre autres, une gestion efficiente des ressources humaines du Ministère en charge de l'énergie. Pour ce faire, et dans le cadre de la réalisation de cette action, il convient :

- d'assurer une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;
- d'élaborer et mettre en œuvre un plan de formation pour assurer une bonne formation continue du personnel;
- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de motivation du personnel:
- de relire le décret portant organisation des emplois spécifiques du Ministère en charge de l'énergie;
- de promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décision.

6.2.3 Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières

Cette action vise à assurer une gestion optimale des ressources matérielles et financières. Pour ce faire, il s'agira de :



- mobiliser les ressources financières suffisantes et les gérer dans le respect du principe de la gestion axée sur les résultats;
- doter le Ministère en charge de l'énergie d'un immeuble adéquat permettant de regrouper l'ensemble de ses services pour plus d'efficacité et d'opérationnalité;
- construire ou identifier des locaux dans les régions pour l'installation des Directions Régionales;
- renforcer les capacités logistiques et matérielles du Ministère en charge de l'énergie ;
- définir les priorités dans les acquisitions ;
- mettre en œuvre le plan de déblocage des fonds et le plan de passation des marchés publics.

6.2.4 Action 4 : Planification et suivi-évaluation

Cette action permettra de mettre en place un système de suiviévaluation de la politique sectorielle et de ses programmes. A cet effet, il s'agira :

- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du Budget Programme ;
- d'assurer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets et programmes sous tutelle du Ministère en charge de l'énergie ;
- d'élaborer l'annuaire statistique du Ministère ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère.

6.2.5 Action 5 : Gestion de la communication

La communication est un facteur important dans la mise en œuvre des politiques et stratégies du Ministère en charge de l'énergie. A ce titre, il s'agira essentiellement d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe.

6.2.6 Action 6 : Recouvrement des recettes de services du Ministère en charge de l'énergie

Cette action consistera à :

- améliorer le niveau de recouvrement des recettes de services identifiés ;
- élargir l'assiette des recettes de services ;
- prospecter de nouvelles sources de recettes du Ministère.



6.2.7 Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs du secteur

Cette action permettra de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des autres acteurs du secteur que sont en l'occurrence les entrepreneurs des réseaux et de centrales, les acteurs relevant du domaine communautaire, coopératif et associatif, le secteur privé.

Dans le sous-secteur de l'électricité, il s'agira notamment :

- de mobiliser suffisamment de ressources pour permettre à l'ARSE d'être plus opérationnelle ;
- de renforcer les capacités de planification, de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre ;

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, il s'agira notamment de former les « marketers »et détaillants pour la prise en compte des questions de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement.

Dans le sous-secteur des énergies renouvelables, il s'agira de :

- former les acteurs locaux à une maîtrise de la technologie d'énergies renouvelables ;
- former les acteurs des filières biocarburants ;

Dans le domaine des économies d'énergies, il s'agira de former et de sensibiliser les acteurs impliqués dans la chaine de fourniture, d'installation et de certification des équipements à haute efficacité énergétique.

7. FINANCEMENT DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et conditionne la réussite de la mise en œuvre de la Politique sectorielle de l'énergie. Les investissements requis étant énormes, la stratégie de financement s'articule autour de la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes.

L'objectif principal visé est la mise à disposition de mécanismes et ressources financiers adéquats et pérennes pour assurer l'accès des populations et des entreprises aux services énergétiques modernes.



La mise en place de structures consultatives adéquates et l'élaboration de stratégies sous sectorielles favoriseront le soutien financier massif des partenaires au développement. Certes, les ressources extérieures sont déterminantes pour le financement de la mise en œuvre de la politique sectorielle, cependant, la mobilisation des ressources financières intérieures reste nécessaire.

Les mesures ci-après contribueront fortement à une prise en charge adéquate de la problématique du financement:

- appel au financement national tant de l'Etat que du secteur privé (Diaspora, etc.);
- appel à l'aide extérieure bilatérale et multilatérale, de préférence sous forme de subvention ou de prêts concessionnels (faibles taux d'intérêt et longue durée de remboursement);
- appel aux capitaux privés étrangers en encourageant notamment le partenariat public privé en vue du financement des projets d'infrastructures énergétiques.;
- mobilisation de l'épargne nationale à travers le système bancaire et financier en vue du financement du secteur de l'énergie.

8. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

8.1 La stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique sectorielle de l'énergie s'opère à travers des plans d'actions prioritaires triennaux glissants.

Le plan d'actions développe les actions des programmes en activités dans un cadre triennal glissant. Ainsi, à partir de la vision du secteur et dans la quête de l'atteinte des objectifs définis, le plan d'actions identifiera toutes les transformations à opérer pour permettre aux acteurs du secteur de réaliser efficacement l'action gouvernementale en matière d'énergie.

8.2 Le dispositif de suivi et l'évaluation

La mise en œuvre de la politique sectorielle sera coordonnée par un Comité de pilotage (CP) intégré dans les mécanismes existants notamment le Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) et le Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD). Présidé par le Ministre des



Mines et de l'Energie, le CP regroupe les structures centrales, déconcentrées et rattachées du MME et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique sectorielle. Le CP est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre de la politique. Il est assisté d'un secrétariat technique qui sera assuré par la DEP. Des groupes techniques seront créés pour prendre en charge chaque programme. Le secrétariat technique est chargé de la coordination de l'action des groupes techniques et de la préparation des rapports périodiques à soumettre au Comité de pilotage, sur la base des rapports des groupes techniques.

La mise en œuvre de la politique est déléguée aux structures responsables qui travailleront dans des Groupes de travail chargés de la conception, de la réalisation et de l'atteinte des résultats des programmes. Chaque programme sera coordonné par un Responsable de programme et chaque responsable de structure impliqué dans les programmes veillera à l'obtention des résultats attendus de sa structure. Les responsables de programme ainsi que les responsables des structures impliquées dans les programmes travailleront dans des Groupes de travail qui disposeront de feuilles de route comprenant des objectifs, des moyens et des résultats à atteindre. L'organisation et la composition des Groupes de travail sera faite par voie règlementaire.

Les PTF impliqués dans la mise en œuvre de la politique participeront aux Groupes de travail selon des modalités à préciser. La composition, l'organisation et le fonctionnement du dispositif de pilotage feront l'objet de textes règlementaires.

Le suivi de la mise en œuvre de la politique portera sur l'état de réalisation des actions à partir des indicateurs associés. Les chargés de programmes, puis les Groupes de travail produiront des rapports trimestriels qui rendent compte du niveau de réalisation des résultats. Le cadre de résultats et le cadre logique seront les principaux outils pour réaliser le suivi.

Les revues de la politique sectorielle seront assurées par le Comité de pilotage qui se réunira deux fois par an à cet effet. Le Secrétariat technique préparera les documents à examiner par le Comité de pilotage. Des projets de performance seront proposés chaque année sous forme de tableau pour faciliter le suivi et l'évaluation. En fin d'année un rapport de performance sera élaboré pour présenter les résultats atteints au regard des prévisions.



La politique sectorielle de l'énergie fera l'objet d'évaluations triennales et d'une évaluation globale pour mesurer les effets de sa mise en œuvre sur le secteur et sur la société dans son ensemble.

La relecture du document de la politique sectorielle de l'énergie pourrait être envisagée si les résultats des évaluations ou des bilans périodiques de mise en œuvre l'exigent.

9. ANALYSE DES RISQUES

Des conditions sont requises pour la réussite de la mise en œuvre des actions inscrites dans la politique sectorielle. La réalisation de ces conditions pouvant être entravée par la survenance de certains risques, le Ministère en charge de l'énergie devra travailler à développer une capacité d'anticipation pour une gestion efficace des risques possibles. Les principaux risques se rapportent :

- à l'environnement national et international ;
- aux aléas climatiques ;
- au cadre institutionnel et organisationnel ;
- au système d'échanges d'énergie sous régional.

9.1 Risques liés à l'environnement national et international

La stabilité de l'environnement économique et politique national, sous régional et international est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique sectorielle et partant, un meilleur financement du développement.

En revanche, un environnement marqué par des crises politiques, économiques et financières affecterait les capacités de financement de l'économie, d'où la nécessité de développer des actions de veille pour s'adapter à cet environnement.

9.2 Risques liés aux aléas climatiques

Une pluviométrie défavorable influencerait la part de la production hydroélectrique dans l'approvisionnement énergétique ainsi que l'offre de biomasse du pays.



De façon générale, les effets induits par les changements climatiques pourraient entrainer des dégradations d'infrastructures et d'environnement susceptibles d'entraver la bonne exécution de la politique sectorielle.

Aussi, est-il nécessaire de développer davantage des stratégies de diversification des sources d'approvisionnement en énergie et de mener des actions d'anticipation, d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

9.3 Risques liés au cadre institutionnel et organisationnel

Un cadre institutionnel et organisationnel défavorable et non performant est susceptible d'entraver la réalisation de la vision déclinée dans la présente politique sectorielle; d'où la nécessité de disposer d'un cadre institutionnel et organisationnel adéquat et stable du Ministère en charge de l'énergie pour une meilleure mise en œuvre de la politique sectorielle de l'énergie. Il importe également d'assurer une bonne collaboration entre les différents acteurs du secteur.

Un autre aspect non moins important est le volet renforcement des capacités des acteurs et le renforcement du secteur en ressources humaines, logistiques, matérielles et financières. L'existence de personnels compétents pour les besoins du secteur en matière de planification et de gestion demeure un point critique de la réussite de la politique et des programmes et projets qui seront élaborés et mis en œuvre. Il convient alors de veiller à une gestion efficiente des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières du secteur.

9.4 Risques liés au système d'échanges d'énergie sous régional

L'approvisionnement en énergie électrique du Burkina Faso s'appuie en grande partie sur la coopération sous régionale. Aussi, les retards ou la non réalisation de certaines interconnexions constituent un risque majeur pouvant se traduire par des besoins en investissements non programmés en capacités de production plus onéreuses.

A cet effet, les acteurs du secteur devront travailler dans le cadre du Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA), à faciliter la réalisation à bonne date des différents projets d'interconnexion identifiés. De même, la mise en œuvre des actions de maîtrise de la



consommation d'énergie et de développement des énergies endogènes est-elle nécessaire.

9.5 Risques liés à l'adhésion des partenaires techniques et financiers

La mise en œuvre réussie de la politique sectorielle de l'énergie repose en grande partie sur la contribution des partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Gouvernement dans le cadre de la coopération au développement. La non adhésion de ces partenaires au contenu de la politique sectorielle compromettra l'atteinte des objectifs visés

Pour ce faire et pour renforcer l'adhésion des partenaires techniques et financiers, le Burkina Faso doit travailler au respect des principes de bonne gouvernance, à l'amélioration du climat des affaires et à la prise en compte des thématiques transversales, notamment le genre, l'environnement, les droits humains. Il doit aussi développer des stratégies efficaces en vue de mobiliser des ressources internes et d'encourager l'investissement privé.



CONCLUSION

La présente politique sectorielle offre au Ministère en charge de l'énergie et aux autres acteurs du secteur, un référentiel d'orientation de l'action gouvernementale en matière d'énergie, sur la période 2013-2022. Elle capitalise les enseignements tirés de la mise en œuvre des stratégies antérieures dans le secteur.

Elle s'appuie sur la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). De ce fait, elle contribuera efficacement à la réalisation des ambitions du pays en matière de croissance économique et de développement durable.

Au regard des ambitions affichées, l'exécution de la politique sectorielle nécessite une synergie d'actions de l'ensemble des acteurs du secteur. Elle décline des actions dont la mise en œuvre mobilisera toutes les parties prenantes du secteur.

Le défi de l'accès durable à l'énergie repose fondamentalement sur le financement du secteur, le développement de technologies nouvelles, la promotion des énergies renouvelables et la gestion durable des ressources.

Le Ministère en charge de l'énergie, en tant que premier acteur du secteur, s'engage à jouer sa partition et à créer les conditions nécessaires à la réalisation de la vision de la politique sectorielle, à savoir «Le secteur Energie Burkina, s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale, assure un accès universel aux services énergétiques modernes et conforte son rôle moteur de développement durable» à l'horizon 2022.



ANNEXES

Cadre logique de la politique sectorielle de l'énergie 2013 - 2022

	2707 - C161 Ale T012 - T077	77(
LOGIQUE D'INTERVENTION	PERFORMANCE	SOURCE DE	HYPOTHESES / RISQUES
POLITIQUES	POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ENE	77	0055
Objectif global : Rendre l'énergie accessible à tous par la promotion de l'utilisation	performance du système énergie du Burkina	Rapports MME	Aléas climatiques ;
durable de nos ressources endogènes et en tirant profit des opportunités de la	Indicateur 2 : Incidence globale de la pauvreté	Rapports INSD	Disponibilité des ressources ; Environnement national et
regionale.	Indicateur 3 : Taux de croissance économique	Rapports INSD	Cadre institutionnel.
	PROGRAMME 1 : ENE	ENERGIE	
∤ue 1: Rendre l'énergie ⊢	Indicateur 1 : Intensité énergétique	Rapports MME, MEF	Aléas climatiques ;
	Indicateur 2 : Consommation d'énergie per capita	Rapports MME, INSD	Pouvoir d'achat des consommateurs :
Action 1 : Approvisionnement en énergie électrique	ique		Disponibilité de l'énergie.
tionnel 1: Assurer	Indicateur 1 : Électricité totale produite et importée	Rapports MME, SONABEL, FDE	
	Indicateur 2 : Temps moyen de coupure de la fourniture d'électricité sur le réseau interconnecté		Aléas climatiques ; Coût élevé de l'énergie ; Disponibilité de l'énergie.
Action 2 : Accessibilité du service électrique			
	Indicateur 1: Taux d'électrification national (référence : 16,4 / cible : 60%)	Rapports MME	Aléas climatiques ; Coût élevé de l'énergie ; Pouvoir
	couverture électrique national	Rapports MME	mateu bilité di

		SOLIDOE DE	
LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICALEURS DE PERFORMANCE	VERIFICATION	HYPOTHESES / KISQUES
	(référence : 28.15 / cible : 100%)		
ı	Indicateur 3 : Prix moyen de	Rapports SONABEL	
	Vente du KVVII (teleterice 2012 : 137,76 F CFA)		
1	Indicateur 4 : Prix moyen de	L G	
	revient du KWh (référence 2012 : 1	Rapports SONABEL	
A Litter 2 . Demonstron des énergies renouvelables	es s		
Action 3 . r londing des che gree	dicateur 1 : Part des éner		
	renouvelables dans le mix	Rapports MME,	Aléas climatiques :
	énergétique : (reference : 6%)	SONABEL, LDE	Interest des promoteurs;
Objectif opérationnel 3 : Promouvoir les	Indicate r 7. Puissance	Rapports MME,	Cadre institutionnel;
énergies renouvelables	rione installé	-	Maîtrise de la technologie.
	Indicateur 3: Volume de	Rapport MME,	
Southface And Asset 25:11-11-	Bocal bulant product		
Action 4: Accessibilite des ligalocalibates			
	Indicateur 1: Volume	Rapports MME,	
Objectif opérationnel 4: Sécuriser	d'hydrocarbures transportés par	≿	Cadre institutionnel;
sionnem	modes de tratisport		Interet des distributeurs ,
hydrocarbures par la fiabilisation et le	Indicateur 2: Nombre	Rapports MME	Environnement international;
	d'infrastructures de distribution		
de stockage et de distribution	Indicateur 3 : Capacité cumulée	Rapports MIME, SONABHY	
1			
Action 5 : Figure des conformes	Indicateur 1: Nombre		
Objectif opérationnel 5: Promouvoir			nstitutionnel ;
é énergétique dans les secteurs	réaliser des audits	Rappoils iviivit	Intérêt et adhesion des
secondaire, du tertiaire et au niveau des	sulte a des actions sensibilisation		consommateurs
menages	Indicateur 2: Nombre de	Rapports MME	



Ω	Objectif opérationnel 7 : Veiller à l'application p de la réglementation dans le domaine de d'énergie	₽₽			Objectif opérationnel 6: Assurer un approvisionnement durable en bois énergie et un accès universel à des services de criscon		Indicateur 1: Superfice de funcion	Action 6 : Gestion de la demande du bois épon		•	LOGIQUE D'INTERVENTION
its tec	production et distribution d'énergie contrôlées par an Indicateur 2: Nombre	es énergétiques	Indicateur 4: Taux de pénétration du gaz (référence 2005 : 4,8% / cible : 25%)	Indicateur 3 : Taux d'utilisation des foyers améliorés	Indicateur 2: Nombre de foyers améliorés diffusés par an	aménagées (référence 2012 : 600 000 ha / cible : 1 100 000 ha)	Indicateur 1: Superficie de feit	Indicateur 4: Taux d'amélioration de l'intensité énergétique	de la consommation d'énergie dans les structures auditées	sensibilisation effectuées par an.	.
Rapports MME	Rapports MME		Rapports MME, SONABHY, INSD, Marketeurs	Rapports MME, OSC, prestataires, INSD	Rapports DGE, OSC, prestataires	Rapports MME, MEDD, OSC	le substitution	Rapports MME, SONABEL	Rapports MME	0	SOURCE DE VERIFICATION
humaines;	quij		riix du gaz					111			HYPOTHESES / RISQUES

HYPOTHESES / RISQUES			
SOURCE DE VERIFICATION		Nombre énergétiques Rapports BUMIGEB	
INDICATEURS DE PERFORMANCE	octroyés par an	Indicateur 3: Nombre d'infrastructures énergétiques	contrôlées
LOGIQUE D'INTERVENTION			



Objectif opérationnel 2: Assurer une gestion efficiente des ressources humaines	Action 2 : Gestion des ressources humaines	des structures	Objection of the control of the cont	Action 4 - Dileton At a series		Objectif spécifique : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère des Mines et de l'Energie			DE L'ENERGIE ET AUX AUTRES ACTEURS DU SECTEUR ».	LOGIQUE D'INTERVENTION
des programmes de formation des programmes de formation des agents du MME Indicateur 2 : Indice de satisfaction du personnel du MME		Indicateur 1 : Efficacité du dispositif de pilotage du MME		Indicateur 5 Nombre de cadres de concertation fonctionnels	4.0	Indicateur 3: Pourcentage des marchés du MME exécutés dans les délais de validité	Indicateur 2: Nombre de formation dans les domaines de priorité	Indicateur 1 : Taux d'exécution des programmes du MME	AUTRES ACTEURS D	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Rapports MME Rapports MME		Rapports MME		Rapports MME	Rapports MME	Rapports MME	Rapports MME	Rapports MME	m	SOURCE DE VERIFICATION
Disponibilité des ressources; Disponibilité de compétences féminines; Engagement des	Cadre institutionnel	Adhésion des acteurs au pilotage interne;			personnel	Disponibilité des ressources ;			EN CHARGE	HYPOTHESES /

- 2022
• 1
2013 -
Ξ
2
O)
"énergi
9
ľéne
de
o.
₹
<u>.e</u>
ក
×
မ
ζŋ
ġ
Politique
:∺
Ş
ò
ч.

Indicateur 3 : Taux de satisfaction des besoins en rescources humaines des structures du MME atravail Indicateur 5: Proportion de femmes cadres occupant des postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. Les et financières Indicateur 1 : Taux de Rapports MME passation des marchés du MME en matériels et équipements Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME en matériels et équipements Indicateur 2 : Disponibilité Rapports MME en matériels et équipements Indicateur 2 : Disponibilité Rapports MME en matériels et équipements Rapports MME en matériels et équipements Indicateur 2 : Disponibilité Rapports MME en matériels et stratégies		INDICATEURS DE	SOURCE DE	HYPOTHESES /	
satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du MME Indicateur 4: Taux d'occupation des postes de femmes cadres occupant des femmes cadres occupant des femmes cadres occupant des femmes cadres occupant des femmes cadres. ancières ancières Indicateur 1: Taux de Rapports MME en Indicateur 2: Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de Rapports MME des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 2: Disponibilité Rapports MME indicateur 2: Disponibilité Rapports MME indicateur 2: Disponibilité Rapports MME	LOGIQUE D'INTERVENTION	PERFORMANCE	VERIFICATION	RISQUES	Τ,
satisfaction des besoins en Rapports MME ressources humaines des structures du MME Indicateur 4: Taux de femmes cadres occupant des postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 7: Taux de postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 7: Taux de passation des marchés du passation des marchés du matériels et équipements Indicateur 2: Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de Rapports MME rapports de suivi-évaluation rapports de suivi-évaluation fudicateur 2: Disponibilité des politiques et stratégies		3 : Taux		autorités du MME	
ressources humaines des structures du MME Indicateur 4: Taux Rapports MME d'occupation des postes de femmes cadres occupant des postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 1: Taux d'exécution du plan de passation des marchés du passation des besoins Indicateur 2: Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de Rapports MME des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 2: Disponibilité Rapports MME rapports de suivi-évaluation des politiques et stratégies		des besoins	_	Cadre Institutionine	 <u>D</u>
Indicateur 4: Taux Rapports MME d'occupation des postes de femmes cadres occupant des postes de rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 7: Proportion de Rapports MME cadres. Indicateur 1: Taux d'exécution du plan de passation des marchés du passation des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de Rapports MME des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 2: Disponibilité Rapports MME rapports de suivi-évaluation des politiques et stratégies		humaines		_	
Indicateur 4: Taux Rapports MME femmes cadres occupant des postes de femmes cadres occupant des postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 1: Taux de passation des marchés du Rapports MME nale des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de Rapports MME des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de Rapports MME natériels et équipements Indicateur 2: Disponibilité Rapports MME natériels et équipements Indicateur 2: Disponibilité Rapports MME natériels et équipements Indicateur 2: Disponibilité Rapports MME					_
ancières Indicateur 2: Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de rapports MME Indicateur 2: Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 2: Disponibilité par travail	1 -			_	
travail Indicateur 5: Proportion de femmes cadres occupant des postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 1: Taux d'exécution du plan de passation des marchés du MME en Indicateur 2: Taux des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1: Nombre de Rapports MME fe suivir produits Indicateur 2: Disponibilité des politiques et stratégies Indicateur 2: Disponibilité des politiques et stratégies		pation des			
femmes cadres occupant des postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés du MME en l'indicateur 2 : Taux des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies des politiques et stratégies				-1	
femmes cadres occupant des postes de responsabilité par rapport au total des femmes cadres. ancières Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés du MME Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de rapports MME des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies des positiques et stratégies		Indicateur 5: Proportion de	43		
ancières l'ancières l'ancières l'ancières l'indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés du l'indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements l'indicateur 1 : Nombre de Rapports MME rapports de suivi-évaluation des politiques et stratégies des politiques et stratégies		femmes cadres occupant des			
ancières Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés du passation des marchés du l'indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de rapports MME rapports de suivi-évaluation produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies des politiques et stratégies		postes de responsabilité pa			
ancières Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés du passation des marchés du MME Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies Rapports MME Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies		rapport au total des femmes	- (0		
Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés du passation des marchés du MME nale des MME satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de rapports de suiviévaluation produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies		cadres.			T
d'exécution du plan de passation des marchés du passation des marchés du male des MME en matériels et équipements de suivi- produits l'indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies d'exécution de passation des besoins des structures du MME en matériels et équipements l'indicateur 1 : Nombre de rapports de suivi- produits l'indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies	Action 3 · Gestion des ressources matérielles et financières				
d'exécution du plan de passation des marchés du MME Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de rapports MME produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies Rapports MME					
passation des marchés du MME satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements matériels et équipements l'Albandation produits l'Albandation des politiques et stratégies Rapports MME des politiques et stratégies		du plan	Donorte MME	•	
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de rapports MME rapports de suivi-évaluation produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies		passation des marchés du	המקלים וייינים		
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de rapports MME rapports de suivi-évaluation produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies	Objectif opérationnel 3 : Assurer une gestion optimale des	MME		sa)	des
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME rapports de suivi-évaluation produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies	l resources financières et matérielles			_ ressources	
des structures du MME en matériels et équipements Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME rapports de suivi-évaluation produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies		2 · · T	TMM atogood		
Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME rapports de suivi- produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies		satisfaction des besoills	המשקשטונים ואוואוב		- .
Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME rapports de suivi-produits MME Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies		matériels et équipements			
fication et le suivi- MME Indicateur 1 : Nombre de Rapports MME rapports de suivi-évaluation produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies	Action 4 · Disnification of sulvi-évaluation				
rapports de suivi-évaluation produits produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies	ACION 4 . Figurication of carries	Indicateur 1 : Nombre de	O STORY OF THE PARTY OF THE PAR	_	
produits Indicateur 2 : Disponibilité des politiques et stratégies		rapports de suivi-évaluation	השווייו אווייו אוויין אוויין אוויין	Disponibilité	des
Indicateur 2 : Disponibilité Rapports MME des politiques et stratégies	Objectif opérationnel 4 : Améliorer la planification et le suivi-	produits)
des politiques et stratégies	évaluation des politiques et programmes du MME	r 2 :	L		
		des politiques et stratégies	Карропз ММЕ		
sectorielles du Mivie		sectorielles du MME			

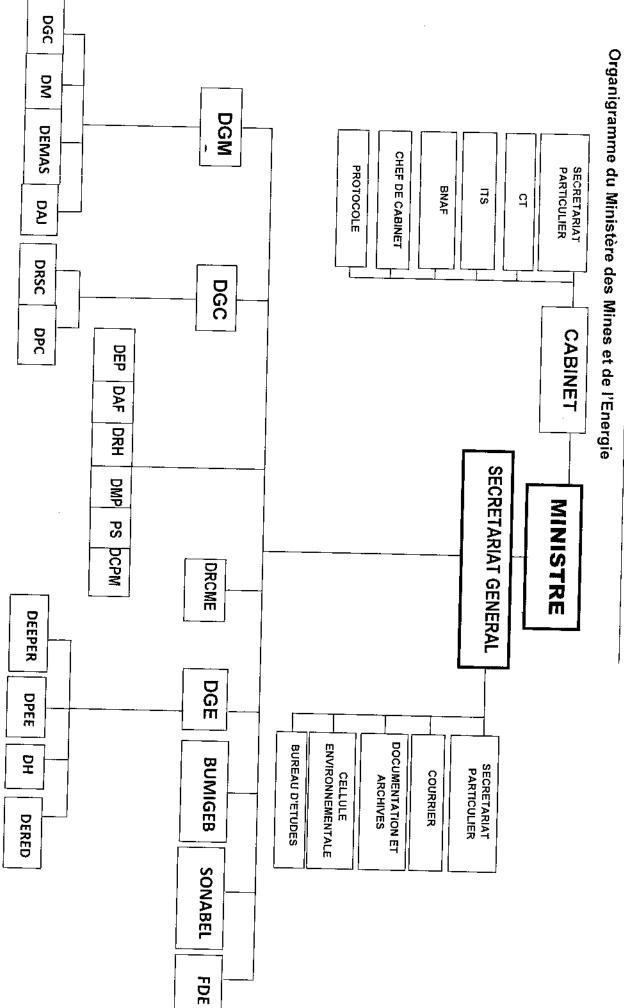


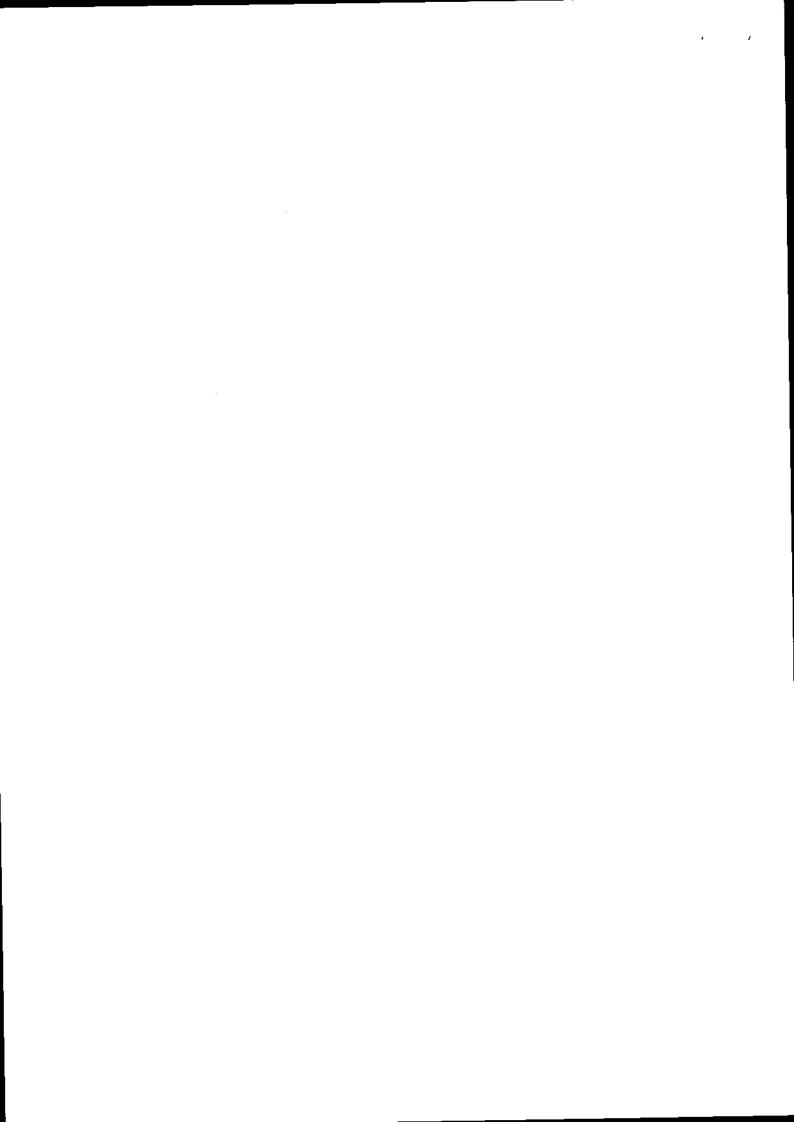


Objectif opérationnel 6 : Accroitre le recouvrement des recettes de services du MME		Action 6 : Recouvrement des recettes de services du MME		77.	Objectif opérationnel 5 : Améliorer la visibilité des actions du r		m 0 -	Action 5 : Gestion de la communication					LOGIQUE D'INTERVENTION
Indicateur 2: Nombre de recettes de services	Indicateur 1 : Taux d'accroissement des recettes de services		Indicateur 5: Existence d'un document de stratégie de communication interne et externe	4: No	Indicateur 3 : Fréquence de mise à jour du site web du MME	Indicateur 2 : Nombre de connexions au site web du MME	Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités		prévues	sur le nombre de sessions	sessions du CSD tenues	Indicateur 3 : Nombre de	PERFORMANCE
Rapports MME, Lois de finances	Rapports MME, MEF		Rapports MME	Rapports MME	Site Web du MME	Site Web du MME	Rapports MME			;	Rapports MME		SOURCE DE VERIFICATION
Civisme fiscal ; Cadre institutionnel				1	Disponibilité des ressources					•			HYPOTHESES / RISQUES

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs			
	Indicateur 1: Nombre	Nombre Rapports MME	Dienonihilité des
Objectif opérationnel 7: Renforcer les capacités	capacités d'acteurs formés		n
institutionnelles et opérationnelles des autres acteurs	Indicateurs 2: Volume de Rapports MME	Rapports MME	i desedui ces
	subvention		







BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

PLAN D'ACTIONS 2013-2015 DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ENERGIE

Mai 2013

Table des matières

INTRODU	JCTION32
1. PRES	ENTATION SUCCINCTE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ENERGIE32
1.1.	Rappel de la vision et des grandes orientations <u>32</u>
1.1.1.	Vision <u>32</u>
1.1.2.	Orientations stratégiques43
1.1.2.	1. Les principes directeurs43
1.1.2.	2. Les orientations stratégiques43
1.2.	Rappel des objectifs <u>5</u> 4
2. PRO	GRAMMES ET ACTIONS PRIORITAIRES <u>5</u> 4
2.1 Pro	ogramme 1 : « Energie » <u>6</u> 5
2.1.1	Action 1 : Approvisionnement en énergie électrique <u>6</u> 5
2.1.2	Action 2 : Accessibilité du service électrique6
2.1.3	Action 3 : Promotion des énergies renouvelables <u>76</u>
2.1.4	Action 4 : Accessibilité des hydrocarbures <u>7</u> 6
2.1.5	Action 5 : Promotion des économies d'énergie87
2.1.6	Action 6 : Gestion de la demande du bois énergie et promotion des énergies de substitution 87
2.1.7	Action 7 : Contrôle des activités et infrastructures énergétiques
2.2 Pa	rogramme 2 : « pilotage et soutien aux services du Ministère en charge de l'énergie et aux teurs du secteur »
2.2.1	Action 1 : Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge de l'énergie98
2.2.2	Action 2 : Gestion des ressources humaines
2.2.3	Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières
2.2.4	Action 4 : Planification et suivi-évaluation
2.2.5	Action 5 : Gestion de la communication
2.2.6	Action 6 : Recouvrement des recettes de service du Ministère en charge de l'énergie 1110
2.2.7	Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs du secteur

	3. FIN	IANCEMENT DE LA POLITIQE <u>12</u> 11
	4. STI	RATEGIE DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION <u>1312</u>
	4.1.	La stratégie de mise en œuvre
	4.2.	Le dispositif de suivi-évaluation
ļ	5. RIS	QUES MAJEURS1413
•		isques liés à l'environnement national et international
	5.2 R	isques liés aux aléas climatiques
		isques liés au cadre institutionnel et organisationnel
		sques liés au système d'échanges d'énergie sous régional
		sques liés à l'adhésion des partenaires techniques et financiers
		USION
		<u> </u>

INTRODUCTION

Le Burkina Faso n'est pas resté en marge de la crise énergétique de ces dernières années qui a ébranlé les économies des pays tant développés qu'en voie de développement. Le Burkina Faso fait face à une forte demande en énergie due notamment au développement des activités économiques et à la croissance démographique. A cela, s'ajoutent des coûts d'approvisionnement de plus en plus élevés qui grèvent la compétitivité de l'économie et limitent l'accès des énergies modernes à une large majorité des ménages.

L'énergie affecte tous les aspects du développement économique, social et environnemental. Le Gouvernement, conscient du rôle moteur de l'énergie dans le développement et soucieux du bien-être du peuple burkinabè, œuvre à assurer un meilleur accès des populations aux services énergétiques modernes. Relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable tel qu'envisagé par la SCADD, exige de garantir une offre permanente d'électricité à moindre coût.

En vue d'assurer l'égal accès de tous aux énergies modernes et favoriser la compétitivité de l'économie, le Burkina Faso s'est doté d'un document de politique sectorielle de l'énergie pour la période 2013-2022.

Pour la mise en œuvre de cette politique sectorielle, le Ministère en charge de l'énergie a entrepris l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires qui décline les actions identifiées dans la politique sectorielle en activités avec des éléments de coût et d'échéances d'exécution.

1. PRESENTATION SUCCINCTE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ENERGIE

1.1. Rappel de la vision et des grandes orientations

1.1.1. Vision

La vision en matière de politique de développement du secteur de l'énergie se définit ainsi qu'il suit: Le secteur Energie Burkina, s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale, assure un accès universel aux services énergétiques modernes et conforte son rôle moteur de développement durable.

L'atteinte de cette vision se traduira par l'accès universel aux services énergétiques à travers notamment l'approvisionnement du pays en énergie à moindre coût, le développement de l'offre d'énergies modernes en milieu rural, accessible à toutes les couches de la population et respectueuse de l'environnement, ainsi que le développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables.

La réalisation de cette vision exige que le Ministère en charge de l'énergie assume efficacement sa mission en synergie d'actions avec les autres acteurs du secteur, dans le respect d'un certain nombre de principes directeurs importants pour la réussite de la présente politique.

1.1.2. Orientations stratégiques

1.1.2.1. Les principes directeurs

La politique énergétique est fondée sur les principales valeurs que sont :

- la participation : c'est l'implication de l'ensemble des acteurs dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique ;
- la durabilité : l'énergie en tant que facteur de développement doit être produite et utilisée de façon durable ;
- le partenariat en vue d'une mutualisation des ressources et d'une synergie d'actions ;
- le respect de l'équité : l'accès aux services énergétiques s'opère de façon équitable ;
- la prise en compte du genre : la prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des hommes et des femmes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique sectorielle ;
- l'engagement traduit la volonté plurielle de conduire la mise en œuvre de la politique ;
- le professionnalisme ; c'est l'accomplissement du travail dans la compétence et l'intégrité ;
- l'ouverture et l'anticipation : les mutations du contexte international et national nécessitent pour les acteurs du secteur de l'énergie de développer des capacités d'anticipation pour s'adapter à l'environnement;
- le sens du service public : il s'agit d'offrir un service de qualité à tous au Burkina Faso et améliorer la productivité.

1.1.2.2. Les orientations stratégiques

La politique sectorielle de l'énergie repose sur les quatre orientations stratégiques suivantes:

- Torientation Stratégique 1 : Promouvoir l'utilisation des ressources endogènes (renforcer les capacités des acteurs, développer des mécanismes de financement interne, promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables)
- Tirer profit des opportunités de la Coopération sous-régionale (promouvoir la coopération sous-régionale, mettre en place un marché d'échange énergétique sous-régional.)
- Torientation Stratégique 3: Assurer un accès universel aux services énergétiques de qualité (développer et renforcer les infrastructures de production, de transport et de distribution, assurer un approvisionnement à moindre coût, améliorer la gouvernance du secteur, promouvoir le développement technologique, contribuer à améliorer le cadre de vie et le pouvoir d'achat des populations, notamment les plus défavorisées.)
- Torientation Stratégique 4 : Faire de l'énergie, un moteur de développement durable (réduire le poids de l'énergie dans les coûts de améliorer le niveau d'équipements performants populations, contribuer à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base, promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que les produits de substitution au bois énergie, contribuer à la préservation de l'environnement.)

1.2. Rappel des objectifs

L'objectif global poursuivi à travers la mise en œuvre de cette politique est de rendre l'énergie accessible à tous par la promotion de l'utilisation durable de nos ressources endogènes et en tirant profit des opportunités de la coopération sousrégionale.

Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques qui sont :

- Rendre l'énergie accessible à tous ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur.

2. PROGRAMMES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Pour atteindre les objectifs cités plus haut, le Ministère en charge de l'énergie entend mettre en œuvre les programmes suivants :

- Programme 1 : « Energie » ;
- Programme 2 : « Pilotage et soutien aux services du Ministère en charge de l'énergie et aux autres acteurs du secteur ».

2.1 Programme 1 : « Energie ».

Ce programme a pour objectif de rendre l'énergie disponible et accessible à tous. La mise en œuvre de ce programme permettra de répondre à la question cruciale de l'accès à l'énergie qui constitue une préoccupation centrale du Gouvernement, dans la mesure où le développement économique et social durable du pays en dépend.

Cet objectif est conforme aux orientations de la SCADD et son atteinte permettra de relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable. Le programme se décline en sept (07) actions :

- Action 1 : Approvisionnement en énergie électrique
- Action 2 : Accessibilité du service électrique
- Action 3 : Promotion des énergies renouvelables
- Action 4 : Accessibilité des hydrocarbures
- Action 5 : Gestion de la demande du bois énergie et promotion des énergies de substitution
- Action 6 : Promotion des économies d'énergie
- Action 7 : Contrôle des activités et infrastructures énergétiques

2.1.1 Action 1 : Approvisionnement en énergie électrique

Afin d'assurer un approvisionnement régulier, sécurisé, durable et à moindre coût de l'énergie électrique, il sera entrepris :

- la construction des interconnexions électriques sous régionales sous l'impulsion de la CEDEAO à travers le Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA);
- le renforcement des capacités de productions locales ;
- la diversification des sources de production d'énergie électrique ;
- la constitution du Réseau National Interconnecté.

2.1.2 Action 2 : Accessibilité du service électrique

L'accroissement de l'accès au service électrique se traduira par :

- l'électrification de nouvelles localités par extension de réseau ;
- la densification du réseau électrique dans les localités déjà électrifiées ;
- la promotion de solutions décentralisées.

2.1.3 Action 3 : Promotion des énergies renouvelables

L'action de promotion des énergies renouvelables consistera à :

- adopter une loi d'orientation sur les énergies renouvelables ;
- créer une Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) dont les missions dans le domaine des énergies renouvelables seront de :
 - mobiliser les financements nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers pour le développement des énergies renouvelables;
 - évaluer le potentiel d'énergies renouvelables et les possibilités de valorisation de ces ressources ;
 - encourager et accompagner les innovateurs dans la recherche de solutions d'énergies renouvelables mieux adaptées aux besoins énergétiques des populations;
 - sensibiliser les populations à l'utilisation des technologies d'énergies renouvelables, faciliter et favoriser l'accès à ces technologies;
 - encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables par des mécanismes d'incitations et des facilités;
 - faciliter l'accès aux financements des promoteurs de projets d'énergies renouvelables ;
 - contribuer à la mise en œuvre du projet d'appui au développement et à la structuration de la filière biocarburants ;
 - contribuer à la réalisation de l'étude sur la durabilité et la certification des biocarburants;
 - élaborer le plan d'actions national SE4ALL.

2.1.4 Action 4 : Accessibilité des hydrocarbures

Cette action doit permettre d'apporter des réponses conséquentes pour la sécurisation de l'approvisionnement et l'accroissement de l'accessibilité aux hydrocarbures et à moindre coût. Elle consistera à :

- optimiser les achats sur le marché international;
- augmenter les capacités de stockage des dépôts côtiers ;

- réduire les coûts et sécuriser le transport des hydrocarbures par la construction de pipelines ;
- assurer une meilleure couverture du territoire en infrastructures de stockage et de distribution.

2.1.5 Action 5 : Promotion des économies d'énergie

Pour une meilleure prise en compte des questions d'économie d'énergie dans les trois sous-secteurs, il sera créé une Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) dont les missions dans le domaine de l'efficacité énergétique seront notamment de :

- mobiliser les financements nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de projets d'économie d'énergie ;
- promouvoir les équipements à haute performance énergétique ;
- mener des actions d'information et de sensibilisation à l'endroit des consommateurs pour une utilisation rationnelle de l'énergie ;
- créer un cadre incitatif pour les économies d'énergie (bonus économie d'énergie).

2.1.6 Action 6 : Gestion de la demande du bois énergie et promotion des énergies de substitution

Cette action consistera à :

- quantifier les ressources ligneuses à travers l'appropriation des résultats du second inventaire forestier national en cours en vue d'une meilleure planification de l'offre en bois-énergie;
- conduire des études (enquêtes) pour une actualisation des données de consommations sur les énergies domestiques (bois de feu, charbon de bois, gaz butane, etc.);
- mener des activités visant à l'utilisation massive des foyers améliorés ;
- promouvoir les technologies et les énergies de substitution au boisénergie (solaire, biogaz, briquettes, etc.);
- sensibiliser les populations à l'utilisation des technologies propres en matière d'énergies domestiques ;
- encourager le secteur privé à investir dans les énergies domestiques par des mécanismes incitatifs ;
- favoriser l'accès aux financements des promoteurs de projets d'énergies domestiques.

2.1.7 Action 7 : Contrôle des activités et infrastructures énergétiques

Cette action consistera à vérifier :

- le respect des normes techniques, environnementales et de sécurité par les opérateurs en charge du service public de l'électricité dans la construction et l'exploitation des infrastructures électriques;
- la conformité des infrastructures de stockage et de distribution des produits pétroliers ;
- la qualification à exercer des entrepreneurs de réseaux et de centrales ;
- le respect des dispositions des licences de production, des concessions et autorisations de service public par leurs détenteurs.

2.2 Programme 2 : « pilotage et soutien aux services du Ministère en charge de l'énergie et aux autres acteurs du secteur ».

L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère en charge de l'énergie et des autres acteurs du secteur. Le programme s'articule autour de sept (07) actions :

- Action 1 : Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge de l'énergie
- Action 2: Gestion des ressources humaines
- Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières
- Action 4 : Planification et suivi-évaluation
- Action 5 : Gestion de la communication
- Action 6 : Recouvrement des recettes de services du Ministère en charge de l'énergie
- Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs du secteur

2.2.1 Action 1 : Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge de l'énergie

Cette action consistera à :

- renforcer le dispositif de pilotage actuel pour une meilleure synergie d'actions ;
- élaborer une loi et ses textes d'application pour régir le sous-secteur des hydrocarbures ;
- élaborer une loi et ses textes d'application pour régir le sous-secteur des énergies renouvelables ;
- élaborer une loi et ses textes d'application pour régir la composante Economies d'énergie;
- réaliser un audit organisationnel du Ministère en charge de l'énergie ;

- mettre en place un système de collecte et de traitement des données statistiques dans le secteur de l'énergie ;
- mettre en place un système de gestion documentaire et des archives du secteur de l'énergie.
- élaborer des manuels de procédures administratives.

2.2.2 Action 2: Gestion des ressources humaines

Le succès de la mise en œuvre de la politique sectorielle requiert, entre autres, une gestion efficiente des ressources humaines du Ministère en charge de l'énergie. Pour ce faire, et dans le cadre de la réalisation de cette action, il convient :

- d'assurer une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- d'élaborer et mettre en œuvre un plan de formation pour assurer une bonne formation continue du personnel;
- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de motivation du personnel ;
- de relire le décret portant organisation des emplois spécifiques du Ministère en charge de l'énergie;
- de promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décision.

2.2.3 Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières

Cette action vise à assurer une gestion optimale des ressources matérielles et financières. Pour ce faire, il s'agira de :

- mobiliser les ressources financières suffisantes et les gérer dans le respect du principe de la gestion axée sur les résultats ;
- doter le Ministère en charge de l'énergie d'un immeuble adéquat permettant de regrouper l'ensemble de ses services pour plus d'efficacité et d'opérationnalité;
- construire ou identifier des locaux dans les régions pour l'installation des Directions Régionales ;
- renforcer les capacités logistiques et matérielles du Ministère en charge de l'énergie ;
- définir les priorités dans les acquisitions ;
- mettre en œuvre le plan de déblocage des fonds et le plan de passation des marchés publics.

2.2.4 Action 4 : Planification et suivi-évaluation

Cette action permettra de mettre en place un système de suivi-évaluation de la politique sectorielle et de ses programmes. A cet effet, il s'agira :

- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du Budget Programme ;
- d'assurer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets et programmes sous tutelle du Ministère en charge de l'énergie ;
- d'élaborer l'annuaire statistique du Ministère ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère.

2.2.5 Action 5: Gestion de la communication

La communication est un facteur important dans la mise en œuvre des politiques et stratégies du Ministère en charge de l'énergie. A ce titre, il s'agira essentiellement d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe.

2.2.6 Action 6 : Recouvrement des recettes de service du Ministère en charge de l'énergie

Cette action consistera à :

- améliorer le niveau de recouvrement des recettes de services identifiés ;
- élargir l'assiette des recettes de services ;
- prospecter de nouvelles sources de recettes du Ministère.

2.2.7 Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs du secteur

Cette action permettra de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des autres acteurs du secteur que sont en l'occurrence les entrepreneurs des réseaux et de centrales, les acteurs relevant du domaine communautaire, coopératif et associatif, le secteur privé.

Dans le sous-secteur de l'électricité, il s'agira notamment :

- de mobiliser suffisamment de ressources pour permettre à l'ARSE d'être plus opérationnelle ;
- de renforcer les capacités de planification, de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre ;

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, il s'agira notamment de former les « marketers »et détaillants pour la prise en compte des questions de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement.

Dans le sous-secteur des énergies renouvelables, il s'agira de :

- former les acteurs locaux à une maîtrise de la technologie d'énergies renouvelables;
- former les acteurs des filières biocarburants;

Dans le domaine des économies d'énergies, il s'agira de former et de sensibiliser les acteurs impliqués dans la chaine de fourniture, d'installation et de certification des équipements à haute efficacité énergétique.

3. FINANCEMENT DE LA POLITIQE

La mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et conditionne la réussite de la mise en œuvre de la Politique sectorielle de l'énergie. Les investissements requis étant énormes, la stratégie de financement s'articule autour de la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes.

L'objectif principal visé est la mise à disposition de mécanismes et ressources financiers adéquats et pérennes pour assurer l'accès des populations et des entreprises aux services énergétiques modernes.

La mise en place de structures consultatives adéquates et l'élaboration de stratégies sous sectorielles favoriseront le soutien financier massif des partenaires au développement. Certes, les ressources extérieures sont déterminantes pour le financement de la mise en œuvre de la politique sectorielle, cependant, la mobilisation des ressources financières intérieures reste nécessaire.

Les mesures ci-après contribueront fortement à une prise en charge adéquate de la problématique du financement:

- appel au financement national tant de l'Etat que du secteur privé (diaspora, etc.) pour notamment mettre en place et équiper des structures et réaliser des projets pilotes ainsi que des ouvrages et installations énergétiques;
- appel à l'aide extérieure bilatérale et multilatérale, de préférence sous forme de subvention ou de prêts concessionnels (faibles taux d'intérêt et longue durée de remboursement). L'accès à ces types d'aide sera facilité par l'élaboration de programmes énergétiques prioritaires bien structurés et étudiés ;
- appel aux capitaux privés étrangers dans le cadre d'un partenariat public privé ou en association avec des privés burkinabé en vue de la création d'activités et d'entreprises intervenant dans le secteur de l'énergie;

- mobilisation de l'épargne nationale à travers le système bancaire et financier en vue du financement du secteur de l'énergie.

4. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

4.1. La stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique sectorielle de l'énergie s'opère à travers des plans d'actions prioritaires triennaux glissants.

Le plan d'actions développe les actions des programmes en activités dans un cadre triennal glissant. Ainsi, à partir de la vision du secteur et dans la quête de l'atteinte des objectifs définis, le plan d'actions identifiera toutes les transformations à opérer pour permettre aux acteurs du secteur de réaliser efficacement l'action gouvernementale en matière d'énergie.

4.2. Le dispositif de suivi-évaluation

La mise en œuvre de la politique sectorielle sera coordonnée par un Comité de pilotage (CP) intégré dans les mécanismes existants notamment le Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) et le Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD). Présidé par le Ministre des Mines et de l'Energie, le CP regroupe les structures centrales, déconcentrées et rattachées du MME et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique sectorielle. Le CP est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre de la politique. Il est assisté d'un secrétariat technique qui sera assuré par la DEP. Des groupes techniques seront créés pour prendre en charge chaque programme. Le secrétariat technique est chargé de la coordination de l'action des groupes techniques et de la préparation des rapports périodiques à soumettre au Comité de pilotage, sur la base des rapports des groupes techniques.

La mise en œuvre de la politique est déléguée aux structures responsables qui travailleront dans des Groupes de travail chargés de la conception, de la réalisation et de l'atteinte des résultats des programmes. Chaque programme sera coordonné par un Responsable de programme et chaque responsable de structure impliqué dans les programmes veillera à l'obtention des résultats attendus de sa structure. Les responsables de programme ainsi que les responsables des structures impliquées dans les programmes travailleront dans des Groupes de travail qui disposeront de feuilles de route comprenant des objectifs, des moyens et des résultats à atteindre. L'organisation et la composition des Groupes de travail sera faite par voie règlementaire.

Les PTF impliqués dans la mise en œuvre de la politique participeront aux Groupes de travail selon des modalités à préciser. La composition, l'organisation et le fonctionnement du dispositif de pilotage feront l'objet de textes règlementaires.

Le suivi de la mise en œuvre de la politique portera sur l'état de réalisation des actions à partir des indicateurs associés. Les chargés de programmes, puis les Groupes de travail produiront des rapports trimestriels qui rendent compte du niveau de réalisation des résultats. Le cadre de résultats et le cadre logique seront les principaux outils pour réaliser le suivi.

Les revues de la politique sectorielle seront assurées par le Comité de pilotage qui se réunira deux fois par an à cet effet. Le Secrétariat technique préparera les documents à examiner par le Comité de pilotage. Des projets de performance seront proposés chaque année sous forme de tableau pour faciliter le suivi et l'évaluation. En fin d'année un rapport de performance sera élaboré pour présenter les résultats atteints au regard des prévisions.

La politique sectorielle de l'énergie fera l'objet d'évaluations triennales et d'une évaluation globale pour mesurer les effets de sa mise en œuvre sur le secteur et sur la société dans son ensemble.

La relecture du document de la politique sectorielle de l'énergie pourrait être envisagée si les résultats des évaluations ou des bilans périodiques de mise en œuvre l'exigent.

5. RISQUES MAJEURS

Des conditions sont requises pour la réussite de la mise en œuvre des actions inscrites dans la politique sectorielle. La réalisation de ces conditions pouvant être entravée par la survenance de certains risques, le Ministère en charge de l'énergie devra travailler à développer une capacité d'anticipation pour une gestion efficace des risques possibles. Les principaux risques se rapportent :

- à l'environnement national et international;
- aux aléas climatiques;
- au cadre institutionnel et organisationnel;
- au système d'échanges d'énergie sous régional.

5.1 Risques liés à l'environnement national et international

La stabilité de l'environnement économique et politique national, sous régional et international est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires

à la mise en œuvre de la politique sectorielle et partant, un meilleur financement du développement.

En revanche, un environnement marqué par des crises politiques, économiques et financières affecterait les capacités de financement de l'économie, d'où la nécessité de développer des actions de veille pour s'adapter à cet environnement.

5.2 Risques liés aux aléas climatiques

Une pluviométrie défavorable influencerait la part de la production hydroélectrique dans l'approvisionnement énergétique ainsi que l'offre de biomasse du pays.

De façon générale, les effets induits par les changements climatiques pourraient entrainer des dégradations d'infrastructures et d'environnement susceptibles d'entraver la bonne exécution de la politique sectorielle.

Aussi, est-il nécessaire de développer davantage des stratégies de diversification des sources d'approvisionnement en énergie et de mener des actions d'anticipation, d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

5.3 Risques liés au cadre institutionnel et organisationnel

Un cadre institutionnel et organisationnel défavorable et non performant est susceptible d'entraver la réalisation de la vision déclinée dans la présente politique sectorielle; d'où la nécessité de disposer d'un cadre institutionnel et organisationnel adéquat et stable du Ministère en charge de l'énergie pour une meilleure mise en œuvre de la politique sectorielle de l'énergie. Il importe également d'assurer une bonne collaboration entre les différents acteurs du secteur.

Un autre aspect non moins important est le volet renforcement des capacités des acteurs et le renforcement du secteur en ressources humaines, logistiques, matérielles et financières. L'existence de personnels compétents pour les besoins du secteur en matière de planification et de gestion demeure un point critique de la réussite de la politique et des programmes et projets qui seront élaborés et mis en œuvre. Il convient alors de veiller à une gestion efficiente des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières du secteur.

5.4 Risques liés au système d'échanges d'énergie sous régional

L'approvisionnement en énergie électrique du Burkina Faso s'appuie en grande partie sur la coopération sous régionale. Aussi, les retards ou la non réalisation

de certaines interconnexions constituent un risque majeur pouvant se traduire par des besoins en investissements non programmés en capacités de production plus onéreuses.

A cet effet, les acteurs du secteur devront travailler dans le cadre du Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA), à faciliter la réalisation à bonne date des différents projets d'interconnexion identifiés. De même, la mise en œuvre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie et de développement des énergies endogènes est-elle nécessaire.

5.5 Risques liés à l'adhésion des partenaires techniques et financiers

La mise en œuvre réussie de la politique sectorielle de l'énergie repose en grande partie sur la contribution des partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Gouvernement dans le cadre de la coopération au développement. La non adhésion de ces partenaires au contenu de la politique sectorielle compromettra l'atteinte des objectifs visés.

Pour ce faire et pour renforcer l'adhésion des partenaires techniques et financiers, le Burkina Faso doit travailler au respect des principes de bonne gouvernance, à l'amélioration du climat des affaires et à la prise en compte des thématiques transversales, notamment le genre, l'environnement, les droits humains. Il doit aussi développer des stratégies efficaces en vue de mobiliser des ressources internes et d'encourager l'investissement privé.

CONCLUSION

Le Ministère des Mines et de l'Energie (MME), en élaborant le plan d'actions de sa politique sectorielle, se fixe comme ambition, l'amélioration de l'efficacité de ses actions dans le secteur de l'énergie qui est un de ses domaines de compétence, tout en promouvant la culture du résultat, afin de réaliser les ambitions du pays en matière d'énergie, telles que déclinées dans la SCADD.

La mise en œuvre de ce plan d'actions nécessite une mobilisation conséquente de ressources et l'implication de tous les acteurs. Sa stratégie de mise en œuvre s'appuie sur une synergie d'actions de l'ensemble des acteurs du secteur pour plus d'efficacité et d'efficience dans la conduite des activités.

Elle décline des actions dont la mise en œuvre mobilisera toutes les parties prenantes du secteur. Le Ministère chargé de l'énergie, en tant que premier acteur du secteur, s'engage à jouer sa partition et à créer les conditions nécessaires à la réalisation de la vision de la politique sectorielle, à savoir «le secteur Energie Burkina, s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale, assure un accès universel aux services énergétiques modernes et conforte son rôle moteur de développement durable» à l'horizon 2022.

1.1.7	1.1.0	1.1.5	1.1.4	1.1.3	1.1.2	1 .1.	1.1.				(codes	Identi fiants
Réaliser l'interconnexion Nigeria-Niger-Bénin-Burkina	Realiser l'interconnexion Han-Bobo-Dioulasso-Sikasso-Bamako	Réaliser l'interconnexion Bolgatenga-Ouagadougou	Mettre en œuvre la composante renforcement des capacités des centrales des pôles régionaux de Ouahigouya et Fada du projet d'Appui au Secteur de l'Electricité (PASEL)	Réaliser la construction d'une centrale de 20 MW à Bobo-Dioulasso	Recruter un producteur indépendant d'électricité pour la fourniture de 70 MW extensible à 100 MW	Réaliser la construction d'une centrale de 36 MW à Komsilga sur fonds IRED (troisième tranche)		tif stratégique: Rendre l'énergie accessible à tous	Programme 11 ENERGIE		es PROGRAMME / ACTIVITES	
E SONABEL/DG	E SONABEL/DG	SONABEL/DG		SONABEL	DGE	SONABEL					Chef de file/Responsab les/Partenaires	Structure
			×	×		×				TI		
			×	×		×				72	20	Progra
			×	×		×				73	2013	ogrammation Physique
		×	×	×		×				T4		ion Pl
	×	×	×	×	×	×					20 14	ışsiqu
×	×	×	×	<u> </u>	×						2015	e
0	0	450	2 309	5 911	0	13 699	22 369				2013	Progran (m)
0	7 320	12 900	3 078	13 793	56 000	22 076	115 168				2014	Programmation Financière (millions F CFA)
17700	12 200	22750	2 309	0	24 000	0	84 659				2015	inancière FA)
17 700	19 520	36 100	7 695	19 705	80 000	35 775	222 195	*			PAP 2013-	Total
WAPP	WAPP	IDA- BM/BEI/A FD/ SONABEL	IDA-BM	BOAD/IRE D/ SONABEL	PROMOTE UR	BOAD/SO NABEL					Source de Financeme nt	

1.1.8	Démarrer les travaux de fiabilisation de la ligne d'interconnexion Ferkessédougou-Bobo Dioulasso	SONABEL/DG E					×		0	0	5 700	5700	Recherche de financement
77	Action 2: Accessibilité du service électrique							. 22	72 856	86 900	69 689	229 458	
		SONABEL/DG E	×	×	×	×	^ ×	X 7	7 632	32 164	12 204	52 000	ETAT
	ension et renforcement du Projet d'accès aux services	SONABEL/DG E	×	×	×	×			582	0	0	582	IDA- BM/ETAT
1.2.3	Mettre en œuvre le Projet de Renforcement des Infrastructures Electriques et d'Electrification Rurale (PRIELER)	SONABEL/DG E	×	×	×		×		18 235	7 815	0	26 050	BAD/E1A1 / SONABEL/ FDE
1.2.4	Mettre en œuvre le projet d'électrification rurale TEAM 9	SONABEL/DG E	×	×		×	×	- !	15 506	4 102	24	19 644	INDE
1.2.5	Mettre en œuvre la sous-composante "Accroître l'accès des services d'électricité aux localités rurales" du Projet d'accès aux services énergétiques	FDE/DGE	×	×		×	×		2 958	009	0	3 558	PASE-BM
1.2.6	Electrifier des localités sur financement TDE et budget national (programmation FDE)	FDE/DGE	×	×	×	×	×	×	3 100	4 030	5 239	12 369	TDE/ETAT
127	Mettre en œuvre les projets issus de la Facilité Energie II de l'UE	FDE/DGE	×	×	×	×	×	×	1 530	974	612	3 116	Facilité Energie UE
1.2.8	Mettre en œuvre le programme spécial de promotion de l'électrification solaire en milieu rural	FDE/DGE					×	×	0	20 530	47 902	68 432	Recherche de financement
1.2.9	Réaliser les interconnexions Pâ-Dédougou, Pâ-Boromo et Diébougou- Gaoua dans le cadre du PASE	SONABEL/DG E	×	×	×	×			2 573	0	0	2 573	IDA-BM
1.2.10		SONABEL	×	×	×	×	×		14 700	6 300	0	21 000	AFD
1.2.11	Construire la ligne 90 kV Pâ-Mana	SONABEL	×	×	×	×	×		2 332	5 442	0 .	7 774	

1.3.9	1.3.8	1.3.7	1.3.6		1.3.4	1.3,3	1.3.2	1.3.1		1.2.12
Elaborer et Adopter un document de stratégie nationale sur les biocarburants au BF	Mettre en œuvre le projet "Appui à la valorisation du Jatropha curcas pour la production de biocarburant" - ADECIA - AFD	Renforcer les capacités techniques des trois projets de production d'éthanol et de biodiesel à base de jatropha	Réaliser des centrales hybrides diesel solaires dans les localités rurales	Réaliser les études de faisabilité des projets de barrages hydroélectriques de BON, BONTIOLI, GONGOUROU et FOLONZO dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur de l'Electricité (PASEL)	Réaliser l'étude de faisabilité du projet de barrage hydroélectrique de Bagré Aval	Construire les centrales solaires photovoltaïques de Kaya, Ouaga 2000, Gaoua, Dédougou, diapaga, Solenzo, Batié et Sapouy sur financement AFD, BEI et UE	Construire une centrale solaire photovoltaïque de 30 MW à Zagtouli sur financement UE, BEI et AfD	Construire une centrale solaire photovoltaïque de 20 MW en partenariat avec la société SEMAFO	Action 3 : Promotion des énergies renouvelables	Mettre en œuvre la composante Electrification de 53 localités rurales du projet d'Appui au Secteur de l'Electricité (PASEL)
										SONABEL
	×	×	×		×	×	×	X		×
	×	×	Х		×	×	×	X		×
	×	×	×		×	×	×	×		×
1	×	×	×		×	×	×	×		×
×	×	×	Х	×	×	×	×	×		×
			×	X		×	×	×		×
	40	39	205	0	120	1 948	16 634	6 800	25 937	3 708
30	39	21	210	499	480	3 247	27 723	15 868	48 237	4 944
	0	0	214	214	0	1 299	11 089	0	12 997	3 708
30	79	60	630	712,5	600	6 494	55 445	22 668	87 171	12 360
ETAT	ADECIA/A FD	PASE- BM/ETAT	PASE- BM/ETAT	IDA-BM	ETAT	UE/AFD/B EI	UE/AFD/B EI	SEMAFO/E TAT /PRIVES		IDA-BM

n	Ĭr'	ئتا	11.				T		ŀ			e e
ETAT/PNU D	ETAT/PTF	ETAT/PTF	ETAT/PTF		ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	En recherche
3,33	300	150	150	83 860	009	20	009	30	30	30	800	30 250
1,15	150	0	50	29 450	0	0	0	10	10	10	0	15 000
1,13	0	150	100	38 300	300	10	300	10	10	10	0	15 000
1,04	150	0		16 110	300	10	300	10	10	10	800	250
×	×		×					×	×	×		×
×		×	×		×	×	×	×	×	×		X
×	×				×	×	×	×	×	×	×_	×
×					×	×	Х	×	×	<u>×</u>	×	×.
×					×	×	×	×	×	×	×	×
×					×	×	×	×	×	×	×	×
Appuyer le fonctionnement du Comité Interministériel de Coordination des Activités des Filières Biocarburants (CICAFIB) et de l'AIER	Appuyer l'organisation de la 9è édition de la conférence internationale sur les biocarburants en Afrique	Appuyer l'organisation de la 2è édition de la conférence internationale sur l'énergie solaire	Elaborer le plan d'actions national SE4ALL	Action 4 : Accessibilité des hydrocarbures	Elaborer une loi d'orientation sur la recherche, l'importation, le stockage et la distribution des hydrocarbures	Relire la réglementation en matière de transport et de distribution des produits pétroliers et dérivés	Elaborer des normes nationales sur les produits pétroliers et dérivés	Contrôler la qualité des infrastructures de transport, de stockage et de distribution de produits pétroliers et dérivés	Contrôler la qualité des produits pétroliers et dérivés	Actualiser la base de données sur les infrastructures de transport, de stockage et de distribution des produits pétroliers et dérivés	Actualiser l'étude de faisabilité du projet de construction du pipeline Bolgatanga-Bingo	Construire le pipeline Bolgatanga-Bingo
1.3.10	1.3.11	1.3.12 ⁴ s	1.3.13	4.1	1.4.	1.4.2	1.4.3	1.4.4	1.4.5	1.4.6	1.4.7	1.4.8
<i>₽</i> −4					<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	1	.]

,					1		1				T _	1	T
	1.7	1.6.3	1.6.2	1.6.1	1.6	1.5.4	1.5.3	1.5.2	1.5.1	15	1.4.10	1.4.9	
	Action 7 : Contrôle des activités et infrastructures énergétiques	Mettre en œuvre le projet de vulgarisation des foyers à gaz pour la préparation de la bière de mil (dolo) "EREF BF1 WP11"	Promouvoir la diffusion des Foyers Améliorés (FA) dans le cadre du projet PASE	Réviser la Stratégie Energies Domestiques (SED), élaborer un plan d'actions et suivre l'adoption politique de la SED	Action 6 : Gestion de la demande du bois énergie et promotion des énergies de substitution	Informer et sensibiliser sur l'utilisation rationnelle de l'électricité	Conduire des actions de maîtrise de l'énergie	Elaborer une loi pour la Maîtrise de l'énergie	Elaborer un plan national d'actions de Maîtrise de l'énergie	Action 5 : Promotion des économies d'énergie	Construire un dépôt côtier d'hydrocarbures de capacité cumulée de 49.000 mètre-cubes	Construire un dépôt d'hydrocarbures de capacité cumulée de 49 000 mètre-cubes	
v													
	1.0	×	×			X	X	×	×		×	×	
		×	×			Х	Х	×	×		×	×	· · · · · ·
		×	×		·	×	Х	×	×		×	×	
		×	×			×	×	×	×		×	×	
			х			Х	X	Х	×	4 4	×	×	
				×		×	×	Х	X		×	×	
	7	21	140	0	161	p	je-sa	1	40	43	4 760	9 660	
	ω	0	35	0	35	97	1 274	40	11	1 422	7 480	15 180	
	7	0	0	50	50	98	1 273	39	1	1 411	4 760	9 660	
	16	21	175	50	246	196	2 548	80	52	2 876	17 000	34 500	
;		EREF- CEDEAO / PASE-BM	PASE-BM	ETAT		PASEL-BM	PASEL-BM	ETAT	PASE-BM		En recherche de financement	En recherche de financement	de financement

, k

1.7.1	Contrôler les unités de production d'énergie			×		×	×	X	1,5		1,5	'n	ETAT
1.7.2	Contrôler les entreprises d'électricité et les stations		×	×	×	×	×	×	1,5		5	12	SONABHY / BUMIGEB/ ETAT
	TOTAL DES COUTS DU PROG. 1							137 483	33 290 064	 	198 262 6	625 823	
2.3	Brogrammer 2 conforage alsourten am services (my many en												*
	Objectif strategique: Renforce les capacites matitutionnelles et a operationnelles du Ministere en charge dell'energie cudes fuires i acteurs du secteur					2		r		* · · · · ·			
2,1	Action 1: Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge de l'énergie						<u>:</u> :		74		74	215	
2.1.1	Piloter les actions du MME		×	×	×	×	×	X 33	37		37	107	ETAT
2.1.2	Coordonner les actions du MME		×	×	×	×	X	X 14	15		15	44	ETAT
2.1.3	Contrôler et inspecter les services et les activités minières et énergétiques du MME		×	×	×	×	×	X 14	15		15	44	ЕТАТ
2.1.4	Elaborer des manuels de procedure administrative		×	×	×	×	×	9 X	7		7	20	ETAT
2,2	Action 2: Gestion des ressources humaines							53	149		192	394	
2.2.1	Instituer des concours directs et professionnel de recrutement du personnel spécifique du MME						×	×	40		50	06	ETAT
2,2,2	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation		×	×	×		×	×	09		82	142	ETAT
2.2.3	Assurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences		×	×	×		×	×	6	_	10	27	ETAT
2.2.4	Assurer le recrutement du personnel du MME	.,	×	×	X		×	X 35	40		50	125	ETAT
2.2.5	Elaborer une politique de motivation du personnel du MME		×	×	X			10				10	ETAT

							-		,				,	,			
2.5.1	2,5	2.4.7	2.4.6	2.4.5	2.4.4	2.4.3	2.4.2	2.4.1	2,4	2.3.7	2.3.6	2.3.5	2.3.4	2.3.3	2.3.2	2.3.1	2,3
Assurer la couverture médiatique des évènements du MME	Action 5 : Gestion de la communication	Assurer l'interface entre le MME, les autres départements ministériels et les Partenaires Techniques et Financiers	Contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du budget programme du MME	Suivre et évaluer l'exécution des projets et programmes du MME	Elaborer l'annuaire statistique du MME	Suivre l'exécution des activités du MME	Assurer la programmation des activités du MME	Assurer l'élaboration des politiques et stratégies du MME	Action 4 : Planification et suivi-évaluation	Gérer le patrimoine du MME	Suivre et exécuter le plan général de passation des marchés du MME	Mettre en œuvre les procédures de passation des marchés	Elaborer le plan général de passation des marchés du MME	Contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du budget programme du MME	Suivre et exécuter le budget du MME	Elaborer le budget du MME	Action 3 : Gestion des ressources mutérielles et financières
×		×	×	×	×	×	×	×		Х	X	×	X	×	×	X	
Х		×	×	×	×	X	Х	×		×	×	×	×	×	×	×	
Х		×	×	×	×	Х	X	×		×	×	X	X	Х	×	×	
X		×	×	×	×	×	×	×		×	X	X	Х	X	×	X	
Х		×	×	×	×	×	×	X		×	X	X	X	×	×	X	
X		×	×	×	×	×	×	×	•	×	×	×	×	×	×	×	
0,36	1	(J)	—	5	2	5	2	1	20	5	7	15	4	—	∞	w	43
0,41	1	4	П	6	2	6	2) Juneal	23	6	∞	17	4	2	9	4	49
0,41	1	4	_	6	2	6	2		23	6	∞	17	4	2	9	4	49
1,18	2	11	ω	18	7	17	5	4	65	17	24	48	12	4	27	10	142
ETAT		ETAT	ETAT	ЕТАТ	ETAT	ETAT	ETAT	ЕТАТ		ETAT	ЕТАТ	ЕТАТ	ЕТАТ	ETAT	ETAT	ETAT	

252	Assurer la réalisation et la diffusion de tout support de communication		×	×	×	×	<u>×</u>	0,18	0,21		0,21	09,0	ETAT
253	du MME Créer et onérationnaliser une ceilule audiovisuelle		×	×	×	×	× ×	60,0	0,102		0,103	0,295	ETAT
	n - C		×	×	×	×	X	0,09	0,205		0,103	96£'0	ETAT
2,6	Action 6.: Recouvrement des recettes de services du Ministère en charge de l'énergie	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			_	· .			4		4	11	
190	Effectuer des sorties de recouvrement et de prospection de		×	×	×	×	×	X 2	- 7		2	9	ETAT
	recettes		×	×	×	×	×	×			-	8	ETAT
2.6.3	Elaborer la comptabilité des recettes de services du MME		×	×	×	×	×	X 1			_	8	ETAT
2,7	Action 7: Renforcement des capacités des autres acteurs du							450		450	450	1350	
2.7.1	Mobiliser des financements pour appuyer les acteurs du secteurs		×	×	×	×	_×						ETAT
2.7.2	Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs du sous-		X	X	×	×	×	X 200		200	200	009	ETAT
2.7.3	Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs du sous-		×	×	×	×	×	X 100		001	100	300	ETAT
2.7.4	+		×	×	×	×	$\overline{}$	X 100		100	100	300	ETAT
2.7.5	Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs du secteur sur les économies d'énergie		×	×	×	×	×	×	50	50	50	150	ETAT
	TOTAL DES COUTS DU PROG. 2								637	750	793	2 179	
	STOTALEDUREANDIACHIONERIORES				100	- 41.5			38	290	.199 155	627° 989	

		Structure Obef de		Programmation Physique			vsin u	•	Programn	Programmation Financiere (F CFA)			
ldentifiants (cades)	Activités par programme et sous- programme		2013 77 (75 73	2013 1751 73		20	2014 2015	5	1.5	2014		Tetal PA 2013-2015	Source de Financement
	Browe mines Wines of exercises					4000			0.001111/0.008	\$ 0.50 800 980	35 (37 (34)) (10 (34))	33, 34, 24E,67D	
Objectif str	Objectif strategique Promouvoir le secteur minter												
1.1.	Action 1: Développement de l'information géologique et minière								4 047 545 516	4 027 567 930	4 361 777 950	12 436 891 396	
1.1.1	géologique à l'échelle	BUMIGEB DGMG PADSEM		×	×	×	×		280 478 000	284 101 000	287 833 000	852 412 000	ETAT
1.1.2	s normes en vue de la réalisation de phie géologique à l'échelle 1/50 000	BUMIGEB PADSEM							0	0	0	0	ETAT
1.1.3	Réaliser la cartographie hydrogéologique	BUMIGEB PADSEM		×	×	×			129 068 000	130 736 000	132 453 000	392 257 000	ETAT
1.1.4	Poursuivre la prospection minière	BUMIGEB PADSEM			········				0	0	0	0	ETAT
1.1.5	Faire la promotion de l'exploration des substances énergétiques	вимісев							4 337 000	4 367 000	4 372 000	13 076 000	ETAT
1.1.6	Faire la synthèse des travaux de recherche géologique et minière	DGMG(DGCM)		×	×	×	×		72 426 000	73 286 000	74 098 000	219 810 000	ETAT
1.1.7	Diffuser l'information géo scientifique	DGMG/BUMIGEB	X	×	×	×	×	Ц	298 541 000	302 371 000	306 292 000	907 204 000	ETAT
1.1.8	Créer et alimenter un Fonds de soutien à la recherche géologique et minière	DGMG			×	×	×		3 262 695 516	3 232 706 930	3 556 729 950	6 495 402 446	ETAT
1.2	Action 2: Promotion de l'exploitation minière industrielle								6 395 000	6 278 000	5 963 000		
1.2.1	Contribuer à la mise en exploitation de nouveaux gisements	DGMG	X	×	×	×	×		2 372 000	2 329 000	2 212 000	6 913 000	ETAT
1.2.2	Organiser et participer à des journées de promotion minière	DGMG				×			4 023 000	3 949 000	3 751 000	11 723 000	ETAT
1.3	Action 3: Encadrement de l'artisanat minier et promotion de l'exploitation minière semi-mécanisée								8 245 000				
1.3.1	Sensibiliser les artisans miniers à la modernisation de l'exploitation, au passage à la semi mécanisée et au respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité au ravail	DGMG(DEMAS)	×		×	×	×		6 648 000	6 635 000	6 527 000	19 810 000	ETAT
1.3.2	Apporter un appui technique aux exploitants artisanaux	DGMG(DEMAS)B UMIGEB							1 597 000	1 597 000	1 489 000	4 683 000	ETAT
1.4	Action 4: Réglementation des activités des mines et des carrières					1927 1 1			53 238 000			53 238 000	
1.4.1	Améliorer les cadres juridique, institutionnel et règlementaire de l'exercice des activités des mines et des carrières	DGMG/DGC		× ×	×	×	×	1 .	15 866 000	25 757 000	5 469 000	47 092 000	ETAT/PADSEM

mercanina de la companya del companya de la companya del companya de la companya		,	·····	 	······································	,	· 	y			·····			,		<u>-</u>
	ETAT/PADSEM			PADSEM	PADSEM	PADSEM	PADSEM		ETAT	ETAT		ETAT/PADSEM	ETAT	ETAT		ETAT
Total PA 2013-2015	75 191 130	232 000 000	30 000 000	125 000 000 PADSEM	17 000 000 PADSEM	40 000 000 PADSEM	20 000 000	143 514 000	68 043 000	75 471 000	000 608 309 000	605 144 000	55 536 000	7 629 000	3 914 370 000	168 674 000
	38 130	30 000 000	15 000 000			15 000 000		47 803 000	22 713 000	25 090 000	35 315 000	14 915 000	17 959 000	2 441 000	713 976 000	58 055 000
Programmation Financière (F CFA) $\frac{3}{2}$ 2014 2015	37 781 000	75 000 000	15 000 000	25 000 000		15 000 000	20 000 000	47 964 000	22 731 000	25 233 000	36 468 000	15 229 000	18 669 000	2 570 000	633 181 000	57 965 000
Programm 2013	37 372 000	127 000 000		100 000 000	17 000 000	10 000 000		47 747 000	22 599 000	25 148 000	596 526 000	575 000 000	18 908 000	2 618 000	2 567 213 000	52 654 000
2015	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		×	×		×			×	×		X	×	X		×
on Physique 2014 201 			X	×		×	×		X	×		X	×	×		×
Ta Ta			X	×	×	×			×	×		X	×	×		×
Programmation 2013 77 72 73 74			×		×	×			×	×		×		×		<u>×</u>
Programme A			×			×			×	×				×		×
			×			. ×.			X	×		7.		<u> </u>		×
Structure Chef de file/Responsables/P artenaires	DGMG/PADSEM	. W.:	290	Dec	DGC	DGC			DGMG/BNAF	BNAF		DGMG/PADSEM	DGMG/DGC	MME/MEF		DGMG/DGC
Activités par programme et sous- programme	Contribuer à la lutte contre l'utilisation illégale du cyanure, du mercure et autres produits chimiques dangereux et des explosifs dans l'exploíration minière artisanale	Action 5: Promotion de l'exploitation des substances de carrières	Contribucr à la mise en exploitation de nouveaux gisements de substances de carrières	Organiser et participer à des journées de promotion de substances de carrières	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement de l'exploitation des substances de carrières	Sensibiliser et contribuer à l'organisation des peûts exploitants de substances de carrières	Réaliser une étude de viabilité économique des Cartières	Action 6: Lutte contre la fraude dans la commercialisation des produits miniers	Veiller à l'application de la réglementation en matière de commercialisation de l'or	Rechercher, constater et poursuivre les infractions	Action 7: Gestion des autorisations et litres miniers	Moderniser la gestion du Cadastre minier	Mettre en place un Guichet unique des mines et carrières	Créer une Société d'Etar chargée de gérer la participation de l'Etat dans les sociétés minières	Action 8: Suivi-contrôle des activités et infrastructures des mines	Contrôler, suivre et évaluer les activités de recherche et d'exploitation des mines et des carrières
identifiants (codes)	1.4.2	1.5	1.5.1	1.5.2	1.5.3	1.5.4	1.5.5	1.6	1.6.1	1.6.2	1.7	1.7.1	1.7.2	1.7.3	1.8	1.8.1

	394 000 000	192 000 000	149 000 000	53 000 000							Action 2 : Gestion des ressources humaines	2.2
ETAT	20 000 000	7 000 000	7 000 000	6 000 000	×	×	×	×		SG/DRH	élaborer des manuels de procédures administratives	241.4
ETAT	88 818 000	30 976 000	30 756 000	27 086 000	×	×	×	×	×	Cabinet MME/SG	Contrôler et inspecter les services et les activités minières et énergétiques du MME	2.1.3
ETAT	65 056 000	22 689 000	22 528 000	19 839 000	×	×	∺	×;	 	Cabinet MME/SG	Coordonner les actions du MME	2.1.2
ETAT	213 418 000	74 431 000	73 903 000	65 084 000	×	×	$\frac{1}{2}$	}-	<u>×</u>	Cabinet MME/SG	Piloter les actions du MME	2.1.1
	367 292 000	128 096 000	127 187 000	112 009 000				<i>;</i>			Action 1: Pilotage et coordination des actions du Ministère en charge des mines	2.1
**************************************		s acteurs du secteur	ຊະປີອະການອະຊຸດນານປາກເອະ		nister	II N	lice		vérat.	itutionnelles et o	Objectif stratégique: Renforcer les capacites institutionnelles et opérationnelles diriMinistère en cha	Objectif str
			रिभारत है।। अञ्चलका						linis	Unpisory loss (III)	Programme: 2, Ellotage et sontien	2
ETAT	50 000 000 50 000 000		50 000 000			×				DGMG/ DGC	Elaborer un guide en vue de la conduite des actions dans le cadre de la RSE au Burkina Faso	1.30,2
ETAT	50 000 000		50 000 000			×				DGMG/ DGC	Réaliser une étude en vue de la mise en place d'une base de données sur les réalisations socio-économiques des sociétés minières	1.10.1
	100 000 000	0	100 000 000	0			 	: 			sociale des entreprises et des achats locaux	1,10
							-				Action 10 : Promotion de la responsabilité	
ETAT	600 000 000 ETAT	200 000 000	200 000 000	200 000 000	×	×	×			MME/MATS	Animer les cadres régionaux de concertation	1.9.4
PADSEM	50 000 000 PADSEM		50 000 000			×				DGMG/PADSEM	Réaliser une étude sur l'identification des activités à financer	1.9.3
PADSEM	0 F						×			DGMG/PADSEM	Réaliser une étude pour l'élaboration d'un cadre de développement communautaire	1.9.2
	14 478 198 594	5 335 094 925	4 249 060 395	4 894 043 274	×	X	×			DGMG	Créer et mettre en oeuvre un Fonds minier de développement local	1.9.1
	5 094 043 274			5 094 043 274				. :			Action 9 : Appui au développement des collectivités affectées par les activités minières	1.9
	378 604 000	127 843 000	126 185 000	124 576 000	×	×	×			BUMIGEB	Contrôler les appareils et récipients à vapeur et à pression	1.8.4
	48 645 000	16 426 000	16 213 000	16 006 000	х	Х	X	Н	Ц	BUMIGEB	Contrôler la qualité des produits miniers	1,8.3
ETAT/PADSEM	3 318 447 000	511 652 000	432 818 000	2 373 977 000	X	x	×	×		DGMG/DGC	Renforcer les capacités de contrôle et de suivi- évaluation des activités des mines et des carrières	1.8.2
Source de Financement	Total PA 2013-2015		Programmation Financière (F CFA)	Programs 2013	que 2015	2014	mation	Programmation Physique 2013 2014 2015 TI 72 73 74 14 15		Structure Chef de file/Responsables/P artenaires	s Activités par programme et sous- programme	ldegtifiants (codes)

	niss		1	-		$\overline{}$		_	ا	1	-	1	т-	_	1	1 =			_	_	1	
	Sourve de Financement	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT		ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT		ETAT, PADSEM	f.	ETAT	FTAT	ETAT	ETAT	ETAT
	Total PA 2013-2015	000 000 06	142 000 000	27 000 000	125 000 000	10 000 000	24 588 000	24 588 000		1					94 000 000	22 000 000	000 000 9	17 000 000	9 000 000	17 000 000	12 000 000	11 000 000
F GEA)	2015	\$0.000.000	82 000 000	10 000 000	20 000 000		5 677 000	5 677 000							22 000 000	1 000 000	2 000 000	000 000 9	2 000 000	900 000 9	1 000 000	4 000 000
Programmation l'inancière (FCFA)	2014	40 000 000	000 000 09	000 000 6	40 000 000		5 161 000	5 161 000							000 000 72	1 000 000	2 000 000	9 000 000	2 000 000	9 000 000	1 000 000	4 000 000
Program	2013			000 000 8	35 000 000	10 000 000	13 750 000	13 750 000							50 000 000	20 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	10 000 000	3 000 000
ine	2015	×	×	×	×			×	Х	X	×	×	×	×		×	×	×	×	×	×	×
tion Physique	2014 2015	×	×	×	×	×		×	×	X	×	×	×	×		×	×	×	×	×	×	×
nation	7.4	1		×	×			×	×	×	×	×	×	×		×	×	×	×	×	×	×
Programma	2015 2 T3			×				×	×			×	<u> </u>	×		×	×	×	X	Х	×	×
Prog	20) TI T2			×		<u> </u>		×	×			×		×		×	×	×	 	<u>×</u>	×	×
					_	<u> </u>		H	_		ļ	<u> </u>		┦		×	×	×	×	×	×	×
Structure Chef de	me/Kesponsanies/F	DRH/MFPTSS/ MEF	DRH	DRH	DRH/MFPTSS/ MEF	DRH		DAF	DAF	DAF/DEP	DAF/DMP	DAF	DAF/DMP	DAF		DEP/DGEP	DEP	DEP	DEP/INSD	DEP/DGEP	DEP/ST/CP-BPE	DEP
Activités par programme et sous-		Instituer des concours directs et professionnel de recrutement du personnel spécifique du MME	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation	Assurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Assurer le recrutement du personnel du MME	Elaborer une politique de motivation du personnel du MME	Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières	Elaborer le budget du MME	Suivre et exécuter le budget du MME	Contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du budget programme du MME	Elaborer le plan général de passation des marchés du MME	Mettre en œuvre les procédures de passation des marchés	Suivre et exécuter le plan général de passation des marchés du MME	Gérer le patrimoine du MME	Action 4: Planification et suivi-évaluation	Assurer l'élaboration des politiques et stratégies du MME	Assurer la programmation des activités du MME	fr)	Elaborer l'annuaire statistique du MME	Suivre et évaluer l'exécution des projets et programmes du MME	Contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du budget programme du MME	Assurer l'interface entre le MME, les autres départements ministériels et les Partenaires Techniques et Financiers
Identifiants	(sapoa)	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	2.2.5	2.3	2.3.1	2.3.2	2.3.3	2.3.4	2.3.5	2.3.6	2.3.7	2.4	2.4.1	2.4.2	2.4.3	2.4,4	2.4.5	2.4.6	2.4.7

		Structure Chef de	Programmation Physique	H (HEKT)	ation	Physi	que	Programma	Programmation Financière (FCFA)			
Identifiants (codes)	et sous-			2013		2014	2014 2015	2013	2014	<u>3</u>	Total PA 2013-2015	Financement
3		artenaires	m p B	173	T4	: '.	: :: .					
2.5	Action 5 : Gestion de la communication							103 000 000	103 000 000	103 000 000	309 000 000	
2.5.1	Assurer la couverture médiatique des évènements du MME	DCPM			×	X	×	60 000 000	60 000 000	60 000 000	180 000 000	ETAT
2.5.2	Assurer la réalisation et la diffusion de tout support de communication du MME	DCPM			×	Х	×	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000	ETAT
2.5.3	Créer et opérationnaliser une cellule audiovisuelle	DCPM			×	×	×	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000	ETAT
2.5.4	Renforcer la communication interne	DCPM			×	×	Х	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	ETAT
2.6	Action 6 : Recouvrement des recettes de services du Ministère en charge des mines											
2.6.1	Effectuer des sorties de recouvrement et de prospection de recettes	PS, DGMG, DGC										ETAT
2.6.2	Esfectuer des sorties de contrôle	PS, DGMG, DGC										ETAT
2.6.3	Elaborer la comptabilité des recettes de services du MME	PS										ETAT
2.7	Action 7 : Renforcement des capacités des autres acteurs du secteur											
2.7.1	Mobiliser des financements pour appuyer les acteurs du secteur	DGMG/DGC/DAF		-	×	×	×					ETAT
2.7.2	Renforcer les capacités opérationnelles des autres administrations	DGMG/DGC/DAF			х	Х	×					ETAT
2.7.3	Renforcer les capacités opérationnelles des associations professionnelles	DGMG/DGC/DAF			Х	X	×					ETAT
2.7.4	Renforcer les capacités opérationnelles de la société civile	DGMG/DGC/DAF			х	Х	×					ETAT
A												

.